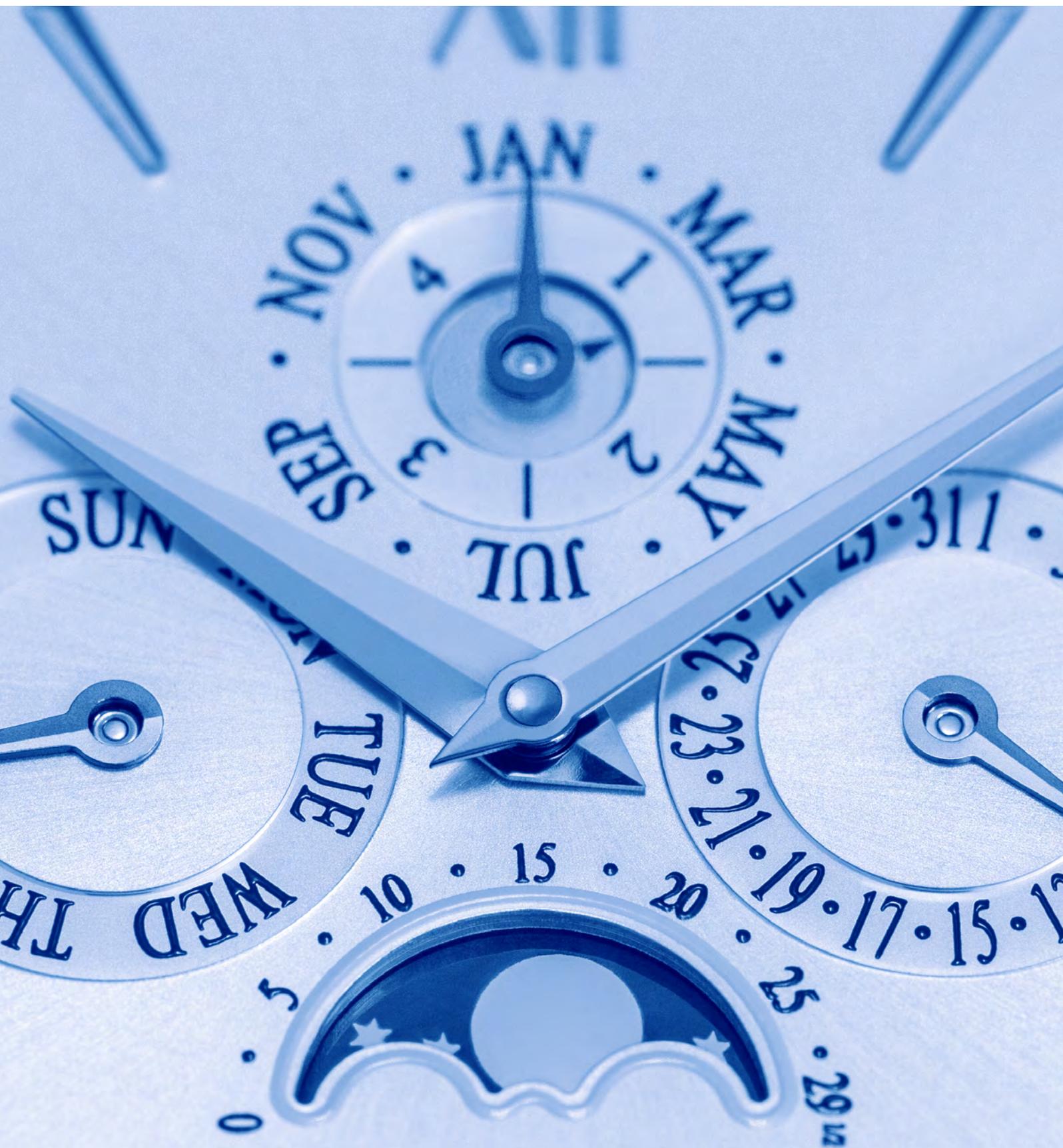




Fédération de l'industrie horlogère suisse FH  
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH  
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rapport d'activités

# 2014





# Rapport d'activités 2014





ISSN 1421-7384

Sur demande, le rapport d'activités est également disponible en allemand pour la version papier et en anglais pour la version électronique.

© Fédération de l'industrie horlogère suisse FH, 2015

imprimé en  
**suisse**

# Table des matières

<b>Le mot du président</b>	<b>4</b>
<b>Les faits marquants</b>	<b>6</b>
Swiss made - Swissness – Place aux ordonnances d'application	8
Révision de la loi sur les cartels – Retour à la case départ!	10
150 ans d'amitié Suisse-Japon – Think Time à Tokyo	11
<b>Panorama de l'activité 2014</b>	<b>14</b>
Amélioration des conditions cadre	16
Information et relations publiques	19
Lutte contre les contrefaçons	22
Normalisation	28
Prestations juridiques, économiques et commerciales	29
Relations avec les autorités et les milieux économiques	30
Les centres à l'étranger	31
<b>L'horlogerie suisse en 2014</b>	<b>32</b>
Statistiques horlogères	34
<b>Structure de la FH en 2014</b>	<b>38</b>
La FH en 2014	40
L'Assemblée générale	41
Le Conseil	42
Le Bureau et les Commissions	43
Les Divisions et les Services	44
Le réseau des partenaires	45





# Le mot

# du Président



L'année 2014 a été dans l'ensemble positive pour l'industrie horlogère suisse, atteignant le montant total de 22,2 milliards de francs en termes d'exportations, ce qui correspond à une hausse de 1,9% par rapport à 2013. Fait réjouissant, l'augmentation a aussi touché les volumes (+1,7%) et ce sont près de 29 millions de montres qui ont quitté la Suisse. L'évolution a été très positive en Corée du

Sud, au Japon et en Arabie saoudite alors que des baisses ont été enregistrées en Chine, en Allemagne et en France. Je suis conscient que ces chiffres globaux peuvent cacher des réalités bien différentes en fonction des entreprises et de leur positionnement.

Le Japon n'a pas seulement été à l'honneur pour ses bons résultats, mais aussi sur le plan diplomatique. L'année 2014 a été marquée par la célébration des 150 ans de relations diplomatiques et commerciales entre nos deux pays. Différents événements ont jalonné l'année et la FH s'y est associée en participant à un salon horloger - TOBU World Watch Fair - par la présentation de Think Time Think Swiss Excellence. Dans la foulée, notre exposition a aussi été présentée à Hong Kong, Paris, Lausanne et la Vallée de Joux.

Les relations avec la Chine ont été marquées par l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en juillet. Après quelques erreurs de jeunesse dans l'application des règles, l'accord semble fonctionner de manière satisfaisante. En revanche, l'accord de libre-échange avec les Pays du Golfe, entré lui aussi en vigueur en juillet, ne fonctionnait toujours pas à fin 2014, en raison du manque de transposition des dispositions par certains Etats.

Sur le plan suisse, l'exercice écoulé a été marqué par le refus du Parlement de réviser la loi sur les cartels. La FH a participé activement à ce dossier pour préserver les accords de distribution. Si le projet prévoyait initialement une meilleure prise en compte de l'utilité économique des accords verticaux, qui permettent notamment d'optimiser la chaîne de distribution, le Conseil fédéral a soudainement fait volte face. Cela a conduit la FH à s'exprimer contre les modifications proposées.

Après l'adoption du projet Swissness par le Parlement en 2013, le Conseil fédéral a publié les ordonnances d'application en 2014. Celles-ci fixent la méthode de calcul pour atteindre le taux de 60% et énumèrent les paramètres qui sont pris en compte, comme les coûts de R&D, et ceux qui ne le sont pas, comme les matières indisponibles en Suisse. Si la FH plaide pour une entrée en vigueur prochaine du paquet Swissness, elle requiert aussi l'octroi de délais transitoires suffisants pour permettre aux entreprises de s'adapter.

La lutte anticontrefaçon a franchi une nouvelle étape avec des saisies importantes de copies à Dubaï, en Arabie saoudite et au Maroc. Sur la Toile, les retraits d'annonces pour de fausses montres suisses ont atteint de nouveaux records.

Je vous souhaite une lecture agréable et enrichissante de ce rapport, vous remercie de votre confiance et adresse ma reconnaissance aux collaboratrices et aux collaborateurs de la FH pour leur engagement.

Jean-Daniel Pasche



# Les faits

The background of the slide is a solid blue color. Overlaid on this background is a faint, light blue image of a clock face. The clock face is circular and features a pen nib pointing towards the center. The numbers on the clock face are arranged in a circular pattern, with some numbers like '0', '5', '10', '15', '20', '25', '30', '35', '40', '45', and '50' visible. The days of the week are also visible, including 'SUN', 'MON', 'TUE', 'WED', 'THU', 'FRI', and 'SAT'. The overall aesthetic is clean and professional.

# marquants

Les développements autour du projet Swissness et du label Swiss made ont retenu toute l'attention de la FH en 2014. Suite à l'adoption de Swissness en juin 2013, le Conseil fédéral a publié quatre projets de révision d'ordonnances que la FH a suivis de près. Si le projet Swissness a avancé l'an dernier, ce n'est pas le cas de la loi sur les cartels, qui est retournée à la case départ. La FH est intervenue à plusieurs reprises dans le processus parlementaire afin de faire entendre les intérêts et la voix de l'industrie horlogère suisse. Autre fait ayant marqué l'année 2014, les festivités qui ont célébré les 150 ans de relations diplomatiques et commerciales liant la Suisse et le Japon. L'horlogerie était déjà présente à la signature de cet accord, elle l'était encore pour cet anniversaire.





# Swiss made - Swissness

## Place aux ordonnances d'application

Le Parlement fédéral a adopté le projet Swissness en juin 2013. Très concrètement, ce projet provoque une révision de la loi sur la protection des marques (LPM), siège de la réglementation sur les indications géographiques. C'est aussi la LPM qui sert de base juridique à l'ordonnance Swiss made horlogère (OSM) en cours de révision. Swissness provoque également une modification de la loi sur les armoiries publiques (LPAP), révision d'ailleurs non contestée.

Maintenant que la base légale existe, le Conseil fédéral doit adopter les ordonnances d'application de cette révision législative touchant les deux lois précitées. Dans ce but, il a publié, fin juin 2014, quatre projets dans le cadre de Swissness:

- Révision de l'ordonnance sur la protection des marques (OPM);
- Nouvelle ordonnance sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics (OPAP);
- Ordonnance concernant le registre des appellations d'origine et indications géographiques protégées pour les produits non agricoles (ordonnance AOP-IGP);
- Nouvelle ordonnance sur l'utilisation de l'indication de provenance «suisse» pour les denrées alimentaires.

L'horlogerie n'est pas touchée par l'ordonnance sur les denrées alimentaires et celle sur les armoiries publiques ne donne pas lieu à discussion. La plus importante dans l'optique du Swiss made horloger est l'ordonnance sur les marques. Les notions de cette dernière seront très utiles lorsqu'il s'agira d'appliquer l'OSM révisée, comme par exemple le calcul du taux de 60% reposant sur le coût de revient. Cette notion est empruntée à la comptabilité financière. La FH propose au Conseil fédéral de laisser les entreprises recourir à leur comptabilité habituelle afin d'opérer ces calculs et de ne pas prescrire un mode de gestion précis.

Peuvent être imputés les coûts de R&D, ainsi que ceux liés à l'assurance qualité et à la certification, quand elles sont prescrites par la loi ou réglementées de façon homogène à l'échelle d'une branche. On pourrait prendre en considération les coûts induits par le respect de normes NIHS ou ISO: «chronomètre», «water resistant»... Lorsqu'il existe une norme horlogère, on peut parler à notre avis d'une réglementation homogène dans la branche. En revanche, les frais d'emballage et de transport, les coûts d'administration et de distribution, ainsi que ceux liés au marketing ne sont pas pris en considération dans les coûts de revient.

Autre point important, les matières pouvant être exclues de ce calcul. L'OPM fait la distinction entre les produits naturels qui n'existent pas en Suisse et dont le coût n'est pas pris en compte, et les matières premières qui peuvent provenir de Suisse, mais peut-être en quantités insuffisantes, en particulier les produits semi-finis. Ces derniers pourraient être partiellement exclus du calcul. Comment savoir si une matière existe en quantité suffisante en Suisse? Le Conseil fédéral entend confier cette compétence aux branches et il appartiendrait à la FH de décider pour le domaine horloger.

Comment intégrer le prix des composants dans le calcul final du produit? Prenons l'exemple d'une vis dont la valeur suisse est de 40% de son coût. Elle n'est donc pas Swiss made puisque sa valeur helvétique n'atteint pas les 60%. Selon une première méthode, un montant équivalent à 40% du prix de la vis sera pris en compte pour le calcul de la part suisse du coût de revient, par exemple du mouvement intégrant ladite vis. Selon une seconde méthode, le prix de la vis sera imputé à 100% dans la valeur étrangère dudit calibre. L'OPM laisse le choix aux fabricants à condition qu'ils utilisent la même formule pour le calcul de tous les éléments d'un même produit.

Quant au calcul du taux de change, la FH préconise une solution souple, à savoir le cours valable lors de la date de transaction, celui du jour de la confirmation de la commande ou le taux moyen pratiqué par l'entreprise.

D'une manière générale, le Conseil fédéral se veut pragmatique et suffisamment souple. Cependant, il est conscient du potentiel d'abus que recèlent certains critères, d'où le fait de prévoir une interdiction d'application abusive. Cette dernière vise à appliquer les critères de bonne foi dans les calculs. La prestation fournie en Suisse doit être suffisante par rapport à la matière étrangère.

Désireux de voir la mise en œuvre rapide de la protection du Swiss made, le Parlement n'a pas prévu de période transitoire dans la loi. La FH s'est opposée à cette vision estimant qu'il faut accorder un délai d'adaptation aux entreprises. Elle a donc demandé une période transitoire de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur. Le Conseil fédéral propose un compromis. Le nouveau droit (révision de la loi et de l'ordonnance sur les marques) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les produits respectant le droit actuel pourront être écoulés jusqu'au 31 décembre 2018. Ce délai concerne le taux de 60% qui figure dans la loi sur les marques.

Au sujet de l'ordonnance sur le registre des appellations d'origine et indications géographiques protégées pour les produits non agricoles, la FH relève qu'un tel système existe pour les produits agricoles et viticoles. La loi sur les marques comble une lacune et établit aussi un registre pour les produits industriels comme les montres. L'enregistrement confère une protection contre les abus et les usages trompeurs. Cet outil serait intéressant, car il existe dans d'autres pays.

D'une manière générale et sans entrer dans les détails, la FH estime que la réglementation proposée est lourde et bureaucratique, concernant notamment les critères pour le cahier des charges de l'appellation. Les exigences en matière de contrôle et de certification sont totalement irréalistes: contrôle étatique systématique en entreprise et chez les fournisseurs. D'ailleurs il est faux de vouloir appliquer les mêmes règles aux produits industriels que pour ceux issus de l'agriculture. Dans notre domaine, nous pratiquons l'autocontrôle. Si le texte reste en l'état, la FH pense que l'horlogerie ne recourra pas à ce registre.

Il appartient au Conseil fédéral d'analyser les réactions à ces consultations et d'adopter différentes ordonnances. Parmi celles à traiter, le Conseil fédéral devra bien évidemment adopter la révision de l'OSM. L'année 2014 a été le théâtre de nombreux contacts et de plusieurs discussions au sein de la branche et avec les autorités fédérales. Il en a résulté un projet accepté par le Conseil de la FH le 17 décembre 2014 (PrOSM5), qui fait suite au projet initial adopté par l'assemblée générale de la FH de juin 2007. Ce dernier a dû être remanié en raison du projet Swissness, des discussions avec les associations horlogères de l'Union européenne et, surtout, des discussions avec l'administration fédérale. Le principal changement par rapport à la version de 2007 concerne l'abandon du taux de 80% à la fois pour la montre et pour le mouvement. Il en résulte un taux unique de 60% pour tous les produits horlogers. En outre, il confirme un nouveau critère, déjà présent dans la version de 2007, soit l'exigence d'effectuer en Suisse le développement technique de la montre et du calibre, à savoir la construction et le prototypage.

La FH propose au Conseil fédéral que le PrOSM5 entre en vigueur dans un délai de cinq ans à compter de son adoption. S'il est adopté fin 2015, l'entrée en vigueur interviendrait donc fin 2020. Ce délai ne concerne finalement que l'exigence nouvelle du développement technique. En effet, le taux de 60% entrera lui en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en même temps que la loi révisée sur les marques et l'OPM.



Quant aux trois conditions actuelles valides depuis 1992 (l'utilisation d'un mouvement suisse, l'exigence d'effectuer sur sol helvétique l'assemblage et le contrôle final par le fabricant), elles sont maintenues telles quelles.

2014 aura été une nouvelle année déterminante sur la voie du renforcement du Swiss made horloger et 2015 devrait mettre un terme à la procédure législative avec l'adoption des ordonnances.



# Révision de la loi sur les cartels

## Retour à la case départ!

En septembre 2014, le Conseil national a définitivement mis un terme au projet de révision de la loi suisse sur les cartels. Cet échec monumental d'un projet d'envergure planifié pendant plusieurs années et témoin d'une lutte acharnée entre les différents acteurs politiques s'explique notamment par le contexte historique et économique.

La version actuelle de la loi suisse sur les cartels a été introduite en 1995. Lors d'une révision partielle en 2003, l'illicéité de certains accords verticaux (accords entre entreprises occupant différents échelons du marché), des sanctions directes et un programme de clémence ont été ajoutés. Suite à une évaluation de l'efficacité de la loi, le Conseil fédéral a finalement présenté un projet de réforme ambitieux en 2010. Ce dernier portait notamment sur une restructuration de la Commission de la concurrence visant une indépendance accrue et une séparation plus prononcée entre la phase de l'enquête et l'organe de décision de cette dernière. En ligne de mire également, un traitement différencié des accords verticaux, qui sont d'une grande importance pour l'industrie horlogère, une modernisation du contrôle des fusions et des mesures destinées à accélérer la procédure devant les institutions.



Concernant les accords verticaux qui lient, par exemple, les fabricants de montres et leurs distributeurs, le projet prévoyait initialement une meilleure prise en compte de l'utilité économique de certaines de ces relations contractuelles. Il est effectivement reconnu par de nombreux économistes que ces accords permettent dans certaines situations d'optimiser la chaîne de distribution et ne produisent ainsi pas nécessairement d'effets nuisibles sur la concurrence. Cet axe stratégique, salué par l'économie suisse de manière générale, a brusque-

ment été abandonné par le Conseil fédéral en 2011 suite à la crise des subprimes et le renforcement du franc suisse face à l'euro qui s'en est suivi. Poussées par ce contexte particulier et contrairement aux réflexions sur l'utilité économique de certains accords verticaux, les autorités suisses ont procédé à un changement de paradigme et finalement proposé une interdiction de certains types d'accords (au niveau des accords verticaux, ceux sur les prix et les cloisonnements territoriaux). L'interdiction ne pouvait être levée que pour des motifs d'efficacité économique. Les cercles économiques ont accueilli ce revirement de situation d'un œil très critique, d'autant plus qu'il était accompagné d'un renversement de la charge de la preuve, qui allait à l'encontre des principes du droit et du principe de la présomption d'innocence.

Le 5 octobre 2011, la FH a participé à la procédure de consultation et s'est exprimée en défaveur des modifications proposées. Elle a notamment critiqué l'absence d'un examen économique approfondi des dispositions proposées en matière d'accords verticaux et elle a relevé la problématique du renversement du fardeau de la preuve. La FH est ensuite intervenue à plusieurs reprises dans le processus parlementaire afin de faire entendre les intérêts et la voix de l'industrie horlogère suisse.

Dans la foulée, le projet de révision a pris la navette entre les deux chambres du Parlement. Pendant ce périple, une nouvelle proposition du Conseil des Etats, particulièrement contestée elle aussi, s'est greffée sur le projet sous la forme d'une interdiction d'entraves illicites aux achats effectués à l'étranger. S'appuyant sur une motion de la conseillère nationale Birrer-Heimo, elle aurait dû instaurer une obligation de fourniture aux firmes étrangères et ainsi assurer des prix d'achats avantageux aux entreprises suisses sans forcément tenir compte de la position des entreprises sur le marché. Cette proposition a été refusée quasiment à l'unanimité par les cercles économiques suisses.

Ainsi surchargé et tiraillé par les combats politiques, le projet a finalement été enterré par le Conseil national. Le calme n'était en revanche que d'une très courte durée. En effet, suite à l'abandon récent du taux plancher par la Banque nationale suisse, des propositions pour un renforcement de la loi sur les cartels ont rapidement gagné du terrain et une intervention politique a d'ores et déjà été lancée par le conseiller aux Etats Hans Altherr. Affaire à suivre donc pour la FH!

# 150 ans d'amitié Suisse-Japon

## Think Time à Tokyo



La FH s'est associée aux célébrations du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'amitié Suisse-Japon en participant, sous les auspices de l'ambassade de Suisse, à la TOBU World Watch Fair de Tokyo, du 21 au 26 août.

En 2014, la Suisse et le Japon ont fêté les 150 ans d'amitié, ou plus précisément de relations diplomatiques et de commerce, qui lient les deux pays. C'est en effet grâce à Aimé Humbert que fut signé, le 6 février 1864, un traité de commerce et

d'amitié. Ministre plénipotentiaire nommé par le Conseil fédéral et président de l'Union horlogère, Aimé Humbert s'embarqua pour le Japon en avril 1863 et ce n'est qu'au terme d'un périlleux voyage et de longues négociations qu'il parvint à faire ratifier ce traité. L'homme d'affaires n'était pas uniquement diplomate, mais également porteur d'un projet d'association avec le Pays du Soleil levant pour la fabrication de garde-temps. Cette date anniversaire est donc étroitement liée avec la branche horlogère.

Mais revenons en 2014. Le premier volet des festivités qui ont égrené cette année de commémoration a été marqué par une visite officielle du président Didier Burkhalter, tandis qu'un groupe d'artistes suisses investissaient pendant quatre jours le centre ville de Tokyo. Parallèlement, la Fondation de la haute horlogerie inaugurait une exposition sur l'histoire de la mesure du temps. Enfin, d'autres événements ont ponctué l'année sur le sol helvétique, tels que l'exposition du Musée d'ethnographie de Neuchâtel consacrée au Japon, ou encore des concerts et expositions artistiques.

Afin de marquer à sa manière cette année riche en événements, la FH a choisi de s'associer à la TOBU World Watch Fair, un salon destiné aux amateurs d'horlogerie et organisé depuis 2001 par TOBU Ikebukuro, l'un des plus grands «department stores» de Tokyo. La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'intervention du président du grand magasin, suivi par les représentants de la FH et de l'ambassade de Suisse à Tokyo.





La TOBU World Watch Fair réunissait une trentaine de marques horlogères suisses. Le public, composé des clients habituels du magasin, des aficionados des différentes marques ainsi que des amateurs attirés par la publicité faite autour de l'événement, a également pu découvrir et visiter Think Time Think Swiss Excellence, l'exposition thématique de la FH. Afin de se rapprocher du public nippon, l'exposition avait été entièrement traduite en japonais.

La FH a ainsi pu marquer son attachement à la permanence des liens entre les deux pays unis par l'histoire, mais aussi portés par les valeurs communes de respect des traditions culturelles, le sens de la précision et le goût de l'innovation.

Think **Time**  Think **Swiss Excellence**



150  
Diplomatic Relations  
Switzerland-Japan  
日本・スイス国交樹立

2014年。日本とスイスは  
国交樹立150周年を迎えま





# Panorama de

# l'activité 2014

En tant qu'association faîtière de la troisième industrie exportatrice helvétique, la FH poursuit de multiples objectifs: améliorer les conditions cadres de la branche en Suisse et dans le reste du monde, lutter contre le fléau de la contrefaçon ou encore, par exemple, soutenir ses membres et les informer au même titre que les médias et les consommateurs. Les pages qui suivent présentent une sélection non exhaustive des actions qu'elle a menées en 2014.



# Amélioration des conditions cadre

Durant l'année sous revue, la FH a poursuivi ses objectifs de défense des intérêts de la branche auprès des autorités suisses et étrangères. A ce titre, elle a suivi avec attention les différentes négociations en cours visant la conclusion de nouveaux accords de libre-échange ou la révision d'accords existants. Ces négociations, bilatérales ou menées par l'AELE, concernent des marchés comme l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, le Vietnam, la Turquie ou encore le Canada.

Parallèlement, la FH est aussi intervenue vis-à-vis d'une douzaine d'autres pays à l'occasion notamment - mais pas seulement - de missions officielles des conseillers fédéraux, de commissions mixtes bilatérales ou lors de visites en Suisse d'autorités étrangères. Conditions d'accès au marché, protection de la propriété intellectuelle, importation temporaire ont figuré, entre autres, parmi les nombreux thèmes d'intervention. Les lignes qui suivent fournissent un bref aperçu des démarches menées à ce titre.

## Russie

L'année 2014 aura d'abord été marquée par la crise ukrainienne. Durant le second semestre, les sanctions économiques, instaurées notamment par l'Union européenne et les Etats-Unis sont venues plomber la conjoncture économique russe, que la baisse des cours mondiaux du pétrole a encore aggravée, tout en précipitant le rouble dans un effondrement brutal.

La crise ukrainienne a eu pour première conséquence le gel des discussions de la Suisse et de ses partenaires de l'AELE en vue d'un accord de libre-échange avec l'Union douanière RuBeKa (Russie, Biélorussie, Kazakhstan), accord que l'horlogerie suisse appelle de ses vœux. Sans surprise, la détérioration du climat économique en fin d'année a pesé sur les affaires. Touchés par la chute du rouble, le nombre de touristes russes et le volume de leurs dépenses à l'étranger ont également affiché des baisses marquées.

Dans ce contexte difficile, la FH s'est employée à faire valoir les intérêts de la branche dans plusieurs dossiers spécifiques.

Il s'est agi d'abord de veiller à la mise en œuvre de l'accord bilatéral relatif à la reconnaissance des poinçons pour montres en métaux précieux entré en vigueur en juillet 2013. De fait, certains nouveaux décrets russes laissaient craindre l'introduction de contraintes administratives supplémentaires particulièrement lourdes (identification individuelle de chaque montre, dédouanement centralisé unique), allant résolument

à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'accord. A ce jour, la pratique quotidienne montre que ces mesures ont été fort heureusement soit écartées, soit reportées. De toute évidence, il convient néanmoins de rester très vigilant à ce sujet.

Les questions issues de la législation relative à la protection du consommateur et, corollaire, des obligations en matière de garantie, sont demeurées d'actualité. En substance, les montres ne font actuellement pas partie des produits dits «techniquement compliqués», ce qui confère aux consommateurs des droits étendus, voire disproportionnés, notamment en matière de remboursement. Comparativement à la pratique internationale, ces dispositions vont trop loin et sont potentiellement source d'abus importants. La FH continue donc de demander aux autorités russes une modification de la législation existante afin d'inclure aussi rapidement que possible les montres dans ladite liste de produits compliqués et les mettre ainsi au bénéfice de règles de garantie standard telles que celles prévalant à l'échelle internationale.

Au reste, la FH a suivi avec attention l'évolution du programme de réduction tarifaire arrêté lors de l'accession de la Russie à l'OMC voici trois ans. Ce programme arrivera à son terme en 2017, mais une grande majorité des droits de douane consolidés finaux sont applicables dès 2015. Pour rappel, les droits de douane sur les montres passeront ainsi, selon le type d'articles, d'une fourchette de 15,7 à 17,3% en 2012 à une fourchette de 7 à 12% en 2015, et les derniers droits spécifiques minimum seront définitivement supprimés à la même date.

## Chine

L'accord de libre-échange bilatéral est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Rappelons que les montres, qui représentent 98% des exportations horlogères suisses à destination de la Chine, bénéficieront, selon le type de produits, soit d'une suppression totale des droits de douane dans un délai de cinq à dix ans, soit d'une réduction de 60% des droits échelonnée sur dix ans. Concrètement, les droits de douane sur ces produits passeront de taux compris initialement entre 11 et 12,5% à des taux oscillant entre 4,4 et 5% à la fin de la période de démantèlement.

Dès l'entrée en vigueur, l'interprétation de certaines dispositions en matière de déclaration d'origine, de territorialité ou de transport par exemple, ainsi que la mise en œuvre des nouvelles procédures de dédouanement, ont engendré quelques difficultés de jeunesse affectant l'horlogerie comme les autres branches exportatrices. Il s'est donc agi de corriger certaines

pratiques, afin notamment de supprimer des exigences qui n'avait pas lieu d'être aux termes de l'accord et de fluidifier les processus d'exportations et de dédouanement. Sur la base des expériences réalisées par les exportateurs eux-mêmes, des experts douaniers des deux parties ont tenu plusieurs réunions dans ce but.

## Inde

Malgré un coup d'accélérateur, les négociations pour un accord de libre-échange AELE-Inde n'ont pu aboutir avant les élections législatives indiennes d'avril-mai. Le calendrier n'est pas seul en cause, puisqu'à ce jour encore, d'importantes divergences demeurent sur le fond.

Du seul point de vue horloger, ces divergences concernent prioritairement la libéralisation de l'accès aux marchés, ainsi que l'application des accords en matière de propriété intellectuelle. Concrètement, la FH revendique pour l'horlogerie des suppressions et des réductions importantes des droits de douane à l'importation en Inde et le respect des standards minimaux fixés par les règles ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'OMC, en matière de brevets notamment. Sur ce dernier point, il s'agit d'un principe auquel la FH ne saurait déroger, eu égard à sa mission en faveur de la valorisation et de la protection des droits de propriété intellectuelle. De la même façon, la FH attend une ouverture substantielle du marché indien où, comme chacun sait, toute une série de taxes internes vient s'ajouter aux droits prélevés à l'importation.

## Conseil de coopération du Golfe

L'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange avec les pays membres du Conseil de coopération du Golfe CCG (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar) a connu quelques difficultés. En l'occurrence, les administrations douanières de certains pays membres du CCG n'ont pas été en mesure de transposer immédiatement les dispositions et règlements prévus. Dans certains cas donc, les produits horlogers n'ont pas pu bénéficier du traitement préférentiel instauré par cet accord entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014, tant en ce qui concerne les droits à acquitter que les procédures douanières simplifiées. Le comité mixte en charge de la surveillance de l'application de l'accord a bien évidemment été saisi de cette situation et des mesures transitoires ont notamment été mises en place.

## Philippines

La première commission mixte Suisse-Philippines s'est réunie à Manille en juillet. Dans la perspective des négociations pour un accord de libre-échange avec l'AELE devant débiter au printemps 2015, cette réunion a surtout permis un premier échange quant aux politiques économiques de chacune des parties.

Du point de vue horloger, la FH a présenté un mémorandum visant à redéployer efficacement la lutte anticontrefaçon sur ce marché. De fait, elle dispose, depuis 2010, d'un accord de coopération avec différentes agences gouvernementales philippines actives dans la lutte contre le faux. Si des raids fructueux ont pu être menés dès le début de cette coopération, les résultats récents en matière de saisies le sont beaucoup moins, entraînant une fâcheuse recrudescence du commerce de contrefaçons, dans la capitale notamment.

## Brésil

Les difficultés liées à l'accès au marché et à la lutte anticontrefaçon demeurent des thèmes prioritaires pour l'horlogerie suisse sur le marché brésilien. La FH a donc œuvré pour qu'ils soient repris dans le cadre de la sixième commission mixte bilatérale qui a siégé à Brasilia en fin d'année. Si aucune ouverture n'est envisageable du point de vue tarifaire, des allègements en ce qui concerne les procédures douanières et les nombreuses formalités administratives pourraient peut-être se concrétiser à travers le programme «Single Window» que la présidence brésilienne a annoncé vouloir mettre en place afin de diminuer notablement la bureaucratie, la durée et les coûts liés aux échanges commerciaux avec l'étranger.

Last but not least, la possibilité d'utiliser le Carnet ATA au Brésil est attendue avec impatience, a fortiori lorsque l'on sait que ce pays a ratifié la convention sur l'admission temporaire en 2011 déjà.

## Autres marchés

A l'occasion des différentes visites officielles de la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch en cours d'année, la FH a transmis un certain nombre de mémorandum et de requêtes visant l'amélioration des conditions-cadres sur certains autres marchés. Ce fut notamment le cas pour l'Arménie (droits de douane à l'importation, convention sur le Carnet ATA), la Géorgie (Carnet ATA) et le Nigéria (droits de douane, formalités et procédures douanières, insécurité).



## Mission du président au Japon

La FH a pris part à la mission officielle conduite par le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann au Japon en juillet dernier dans le cadre du jubilé des 150 ans de relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays. Il s'agissait aussi de marquer le soutien de la Suisse aux régions sinistrées par les catastrophes de 2011.

Après deux chocs externes violents, la crise financière et les catastrophes de 2011 (tremblement de terre, tsunami et accident nucléaire), l'économie japonaise était sortie de la récession, mais les problèmes structurels demeuraient cependant complexes: démographie, endettement public, déflation... Le premier ministre Abe avait lancé son plan de relance sur trois axes: politique monétaire extensive, politique fiscale flexible et nouvelle politique de croissance. Ces mesures ont stimulé la consommation et provoqué une croissance du PIB qui a atteint plus de 6% au premier trimestre 2014. Cette croissance a cependant fléchi. Il semble que la faiblesse du yen ne stimule plus vraiment les exportations, du moins en volume, et rend les importations plus chères, impactant d'autant les finances publiques. En outre, la TVA a été augmentée de trois points le 1<sup>er</sup> avril 2014, pour passer à 8%.



La balance commerciale entre la Suisse et le Japon est largement favorable à notre pays. En 2013, parmi les principales industries helvétiques, seule l'horlogerie avait vu ses exportations augmenter à destination du Japon. En revanche, une baisse des exportations et des importations a été constatée entre les deux pays sur le plan général. L'accord de libre-échange ne semble pas vraiment déployer d'effets positifs, ce qui a été relevé lors des discussions.

Pour l'industrie horlogère suisse, le Japon constitue un marché important depuis fort longtemps, pratiquement depuis la mise en place des relations diplomatiques et commerciales. Les montres suisses ont toujours été présentes sur l'Archipel et elles le sont aujourd'hui encore plus que jamais.



*Le vice-ministre Kazuyoshi Akaba et le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann*

C'est dans ce contexte qu'a pris place cette mission officielle suisse. Les discussions, notamment avec le vice-ministre Kazuyoshi Akaba (Ministry of Economy, Trade and Industry) et le ministre Akira Amari (Minister in charge of Economic Revitalization, Total Reform of Social Security and Tax), ont porté sur les relations bilatérales, qui sont au demeurant excellentes. L'accord de libre-échange Suisse-Japon est le premier de ce type conclu par le Japon avec un pays européen. Les autorités nipponnes veulent, semble-t-il, poursuivre dans cette voie du libre-échange avec leurs voisins asiatiques.

Les questions démographiques ont également pris place dans les discussions, vu les problèmes de dénatalité et d'absence d'immigration rencontrés par le Japon.

La délégation s'est aussi rendue dans la région Onagawa-Fukushima afin de constater les efforts de reconstruction suite à la catastrophe de 2011. Ce fut également l'occasion de témoigner du soutien de la Suisse dans le cadre de cette terrible épreuve pour les populations locales. La Suisse a contribué largement à la reconstruction du centre médical d'Onagawa. La délégation helvétique a été impressionnée par le courage et la volonté des indigènes de reconstruire non seulement l'infrastructure, mais aussi l'image de la région. Cette visite officielle a été fort appréciée et elle contribue à resserrer les liens entre les deux pays.

# Information et relations publiques

## Relations avec les médias

La FH reste un interlocuteur privilégié des médias qui la sollicitent régulièrement sur l'évolution de la branche ou sur des sujets horlogers particuliers. De son côté, la FH publie des communiqués de presse, informe ses membres par le biais de son Extranet et diffuse régulièrement, sur son site Internet, l'actualité horlogère.

Au-delà des contacts fréquents avec la presse horlogère et des multiples sollicitations lors des salons horlogers, notamment le SIHH en janvier et Baselworld en mars, le président a accordé des interviews à de nombreux organes de presse suisses et internationaux.

Au cours l'année 2014, le président a donné plusieurs conférences: Lions Club à Bienne, Rotary Club à Sion, International Financial Management Association à Genève, Chambre d'économie publique du Jura bernois à Tramelan, Association suisse des fabricants et commerçants de métaux précieux à Genève, inauguration du bureau officiel du COSC à Bienne, 50 ans de Centredoc à Neuchâtel, ou encore au gymnase de Bienne.

## Assemblée générale

L'Assemblée générale 2014 s'est tenue à Martigny le 26 juin en présence des délégués et des membres de la FH, ainsi que de nombreux invités. Parmi ces derniers, on notait la présence du président du Conseil d'Etat valaisan Jean-Michel Cina et du conseiller national neuchâtelois Jacques-André Maire.

## Dictionnaire Berner

La FH a poursuivi les travaux en vue de la mise à jour du Dictionnaire professionnel illustré de l'horlogerie, généralement dénommé «Dictionnaire Berner». Le projet est conduit par la FH avec l'aide d'un groupe d'experts permanents dont les membres sont les suivants: Estelle Fallet, conservatrice en chef du Musée d'art et d'histoire de Genève, Bernard et Marlyse Muller, designers et auteurs de livres horlogers, François Klopfenstein (ETA), Marco Richon, ancien conservateur du Musée Omega, Antoine Simonin, ancien directeur du Wostep et éditeur de livres horlogers, et Jean-Pierre Golay (Frank Muller). Le groupe fait également appel à des experts non permanents sur des sujets particuliers. La présidence du groupe est assurée par Jean-Daniel Pasche (FH).

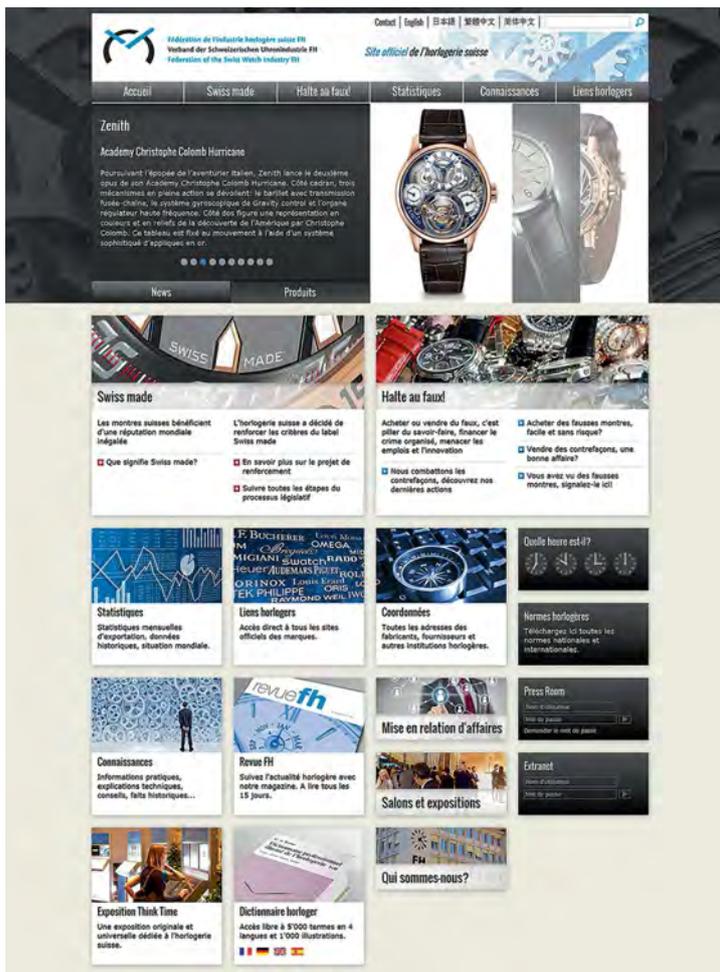
## Statistiques horlogères

Principale référence chiffrée de la branche, les statistiques d'exportations horlogères ont été traitées et diffusées par la FH à travers plusieurs canaux. Les membres de la FH ont pu en consulter les moindres détails sur l'Extranet ou sur le serveur statistique hébergeant la base de données complète. Les journalistes, étudiants, analystes financiers et toutes les personnes intéressées ont eu la possibilité d'accéder à une publication mensuelle sur le site Internet de la FH. L'évolution de la branche a également été partagée par la diffusion du magazine trimestriel Tendances et de communiqués de presse semestriels. Tout au long de l'année, la FH a été fréquemment sollicitée à propos des statistiques et a ainsi pu répondre à de nombreuses demandes.



Assemblée générale 2014 à Martigny





Le nouveau visage du site Internet de la FH

## Revue FH, rapport d'activités et site Internet

Sous ses nouveaux atouts, la Revue FH a continué d'informer les membres et les abonnés de l'actualité horlogère suisse et internationale. Tirée à 1'600 exemplaires à raison de vingt numéros par an, elle suscite un vif intérêt dans la branche tant au niveau publicitaire que de son contenu rédactionnel. En 2014, ce fut le tour du rapport d'activités de se parer de couleurs et de se présenter de façon beaucoup plus aérée et conviviale. Cette publication a également reçu un bon accueil auprès de ses lecteurs. Autre média ayant subi une impor-

tante mue en 2014, le site Internet de la FH. Il a non seulement fait peau neuve en termes graphiques, mais son contenu a également été enrichi. Cette nouvelle mouture regroupe les aspects locaux et globaux des informations relatives à la Fédération et à l'horlogerie suisse, en intégrant notamment les éléments propres aux centres FH du Japon et de Hong Kong. La plupart des pages sont ainsi disponibles en français, anglais, japonais, chinois traditionnel et chinois simplifié. Les utilisateurs nomades n'ont pas été oubliés, puisqu'une version mobile a été développée pour les smartphones.

## Think Time Think Swiss Excellence

Au cours de 2014, l'exposition thématique de la FH, Think Time Think Swiss Excellence, a été présentée à de nombreuses reprises, notamment dans le cadre des 150 ans de relations diplomatiques et commerciales avec le Japon (voir chapitre Faits marquants, page 11).

En mai, l'exposition a pris place à Hong Kong dans le cadre du 136<sup>ème</sup> Congrès annuel de l'INTA, l'association internationale des marques. Hong Kong étant le premier marché d'exportation pour l'horlogerie suisse, la question de la lutte anticontrefaçon y est cruciale. Etre présente à cette manifestation a permis à la FH de faire coup double: promouvoir ses activités en matière de lutte anticontrefaçon tout en touchant un public particulièrement réceptif aux montres suisses, puisque doté d'un fort pouvoir d'achat. Sur le site, des écrans diffusaient en boucle le leitmotif de la FH: la valeur et la protection du Swiss made, la lutte anticontrefaçon sur le terrain et sur Internet.



La table tactile de Think Time permet de construire virtuellement un mouvement de montre

Dans un but éducatif, Think Time a été présentée dans le cadre d'une semaine de rencontres et de débats autour de l'horlogerie et de la bijouterie-joaillerie. L'événement s'est tenu dans un établissement d'enseignement privé, l'Institut national de gemmologie à Paris, et a permis non seulement de sensibiliser un public de non initiés à l'horlogerie suisse, mais aussi de toucher et d'informer les professionnels d'une branche sœur.

L'année s'est terminée par une participation à deux événements sur sol helvétique: la Career Starter Week de la faculté des HEC de l'Université de Lausanne et les journées portes ouvertes de l'Ecole technique de la Vallée de Joux. La présence de Think Time avait pour but de représenter la branche, soutenir la formation et resserrer les liens avec les professionnels, mais aussi d'expérimenter de nouveaux publics.

Les visiteurs de ces différents événements ont pu découvrir un nouveau média venu s'ajouter aux huit panneaux de l'exposition: une table tactile permettant de construire virtuellement un mouvement de montre. La présence de ce nouvel outil ajoute à l'exposition une dimension ludique et interactive.

## Présence à Baselworld

Le Salon mondial de l'horlogerie et de la bijouterie Baselworld a réuni, du 27 mars au 3 avril 2014 à Bâle, quelque 1'500 exposants en provenance du monde entier. Pour cette édition, le Centre de presse occupait un nouvel emplacement, à proximité immédiate de l'entrée principale du salon (halle 1). Le stand du Comité des exposants suisses, présent pour promouvoir les marques auprès des journalistes et des nombreux visiteurs, avait lui aussi été déplacé et intégré au sein même du Centre de presse. En dix ans, le nombre de journalistes venant à Baselworld a doublé. Il était donc particulièrement important de les accueillir dans un lieu adapté. Comme chaque année, la FH était présente sur le stand du Comité des exposants suisses. Elle en a profité pour dispenser son message en matière de lutte anticontrefaçon et les statistiques mondiales de la branche. Une brochure informative était disponible sous forme électronique et distribuée en même temps que les dossiers de presse.



*La FH est présente à Baselworld, au sein du Swiss Media Centre*



# Lutte contre les contrefaçons

## Etendue des activités

Par le biais de ses services juridique et anticontrefaçon, ainsi que de sa Cellule Internet, la FH est fortement impliquée dans la lutte contre les contrefaçons. Réservées aux membres du Groupement anticontrefaçon (GA), respectivement de la Cellule Internet, ses prestations regroupent plusieurs activités: analyse de fausses montres, protection des indications géographiques suisses, investigations sur les marchés, défense des droits de propriété intellectuelle d'un membre, sensibilisation des autorités et de la population, lutte contre la vente de contrefaçons sur Internet.

Comme le GA publie un rapport d'activités séparé chaque année, nous n'allons pas le reproduire ici in extenso, mais en donner les grandes lignes. Toutefois, les personnes intéressées à recevoir des informations plus détaillées peuvent demander un exemplaire de ce rapport au service juridique.



Raid à la Feira dos Importados, à Brasília

## Indications géographiques

Synonymes de qualité et correspondant à des critères de production stricts, les indications géographiques «Suisse» et «Genève» jouissent d'une excellente réputation dans le monde, notamment en ce qui concerne les produits horlogers. Leur protection a donc intensivement occupé la FH en 2014.

Suite aux actions de surveillance menées au quotidien, une soixantaine de dossiers ont été ouverts à l'encontre de sociétés abusant d'indications géographiques suisses sur leurs produits. Deux procédures pénales sont également en cours pour les mêmes raisons.

Les demandes d'enregistrement de marques en classe 14 (produits horlogers) ont également fait l'objet d'une surveillance active en 2014. Chaque fois qu'un risque d'abus d'utilisation des dénominations suisses s'est présenté, une intervention de la FH a été effectuée avec des résultats probants. Ainsi, dans plus de 86% des cas, soit la demande d'enregistrement a été abandonnée, retirée ou refusée, soit le demandant a signé un accord avec la FH selon lequel il s'engage à limiter l'usage des marques concernées aux produits d'origine helvétique, conformément au droit suisse en vigueur.

## Brésil

En tant que pays hôte de la Coupe du monde de football, le Brésil a été sur le devant de la scène internationale en 2014. Sachant que le marché de la contrefaçon est très prolifique dans ce pays, d'autant plus lors de période d'afflux massif de touristes, un raid a été organisé à Brasília. Ce dernier s'est déroulé le 3 juillet 2014 à la Feira dos Importados, l'un des plus grands marchés noirs du pays. Cette intervention a permis la saisie de près de 7'500 fausses montres suisses, ainsi que l'arrestation de six personnes.

## Dubaï

Dubaï est connu pour être un passage de choix pour les produits contrefaits, du fait de ses nombreuses zones franches, entre autres. S'agissant d'une ville stratégique, la FH y mène des activités constantes depuis plusieurs années par l'intermédiaire de ses partenaires locaux. En 2014, le travail effectué sur le terrain a porté ses fruits puisque les différents raids effectués ont permis la saisie de plus de 90'000 montres contrefaites.

## Maroc

La FH est intervenue au Maroc pour la première fois en 2014, sur demande des membres du GA. Ce pays, qui est le deuxième plus touristique du continent africain, n'est pas épargné par le phénomène de la contrefaçon. Face à ce problème grandissant, les autorités ont pris des mesures afin de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle. A la fin de l'été, deux raids ont été menés à Casablanca et à Agadir, où plus de 90'000 contrefaçons de montres suisses ont été saisies. Un résultat très encourageant pour une première intervention.

## Arabie saoudite

L'opportunité d'agir en Arabie saoudite s'est présentée suite au contrôle d'un conteneur par les douanes locales durant l'été. Conformément au Memorandum of Understanding signé en mars 2014 avec les autorités, le cas a été porté à la connaissance de la FH. Plus de 8'500 montres ont ainsi été confisquées et la procédure suit maintenant son cours. Il s'agissait là d'une première intervention de la FH dans ce pays.

## Espagne

Le programme d'action annuel en Espagne, qui vise à réduire la visibilité des pièces sur les marchés touristiques, a été couronné de succès en 2014. Plus de 3'700 fausses montres ont été saisies, dont quelque 1'600 sur l'île de Tenerife, dans les Canaries. Bien que la contrefaçon reste très présente en Espagne, les efforts fournis par les partenaires de la FH depuis 2007 commencent à payer. En effet, sur de nombreux marchés, les contrefaçons de montres suisses sont nettement moins présentes. Les vendeurs ont d'ailleurs confiés aux investigateurs que proposer des copies de montres suisses à la vente était devenu risqué, raison pour laquelle ils se détournent maintenant vers d'autres produits.



Marché en Espagne

## Italie

Très actives en matière de lutte anticontrefaçon, les autorités italiennes ont mené une vaste opération en Toscane. Visant initialement à combattre l'immigration clandestine, les enquêtes menées par la police avaient permis l'arrestation de plusieurs ressortissants chinois, actifs dans le milieu de la contrefaçon, et la fermeture de leurs ateliers clandestins. Ces derniers ont toutefois rapidement été réouverts par d'autres ressortissants, tous identifiés par les autorités. C'est ainsi que, durant l'été, plusieurs saisies ont à nouveau été effectuées dans la région de Prato. Elles ont permis la mainmise sur plus de 600'000 composants horlogers, dont 15'000 montres suisses terminées. La procédure suit son cours et il y a fort à parier que les autorités ont encore du travail devant elles.



Hong Kong Watch & Clock Fair 2014

## Hong Kong Watch & Clock Fair

Comme chaque année depuis 2008, la FH s'est rendue au salon horloger de Hong Kong afin de mener son habituelle action de surveillance. Les stands sont ainsi passés en revue afin d'identifier les éventuelles violations d'un droit de propriété intellectuelle (marque ou design) appartenant à un membre du GA. Pour cet exercice 2014, les équipes FH se sont cependant vu imposer un quota de plaintes (5 plaintes par jour d'exposition, soit 25 plaintes au total), ce qui a limité leur intervention. Sur les 25 plaintes déposées, 21 ont été admises, dont une sur la base de la marque de certification «Swiss» en vigueur à Hong Kong. Un bilan très satisfaisant.

## Baselworld

Diverses actions ont été menées par la FH dans le cadre de Baselworld. Tout d'abord, une surveillance a été mise en place avant le salon aux aéroports de Zurich et de Bâle. Les équipes présentes ont ainsi pu contrôler plusieurs centaines de montres destinées à être exposées lors de la manifestation. Les pièces arborant des indications géographiques suisses non conformes ont été modifiées sur place lorsque cela était possible, ou saisies pour destruction. Cette surveillance s'est poursuivie dans l'enceinte même de Baselworld afin d'identifier les éventuelles pièces douteuses exposées dans les stands. Constat réjouissant: les violations se font de plus en plus rares, preuve que les actions récurrentes de la FH portent leurs fruits.

## Sensibilisation et formation des autorités

Comme chaque année, la FH s'est impliquée au niveau de la sensibilisation et de la formation des autorités policières et douanières à travers le monde. Le phénomène de la contrefaçon évolue rapidement, ce qui nécessite une mise à jour constante des connaissances. Ce travail de formation continue est donc indispensable. En 2014, la FH a notamment participé à des ateliers de formation à Paris-Roissy, au Qatar, au Portugal, à l'aéroport d'Heathrow (Londres), à Miami, à Bruxelles, à Zagreb, à Prague ou encore en Suisse, pour les employés de Swisspost. Ces ateliers sont l'occasion d'échanger avec les autorités, de comprendre les problèmes concrets qui se posent sur le terrain et de leur apporter des solutions afin de faciliter leur travail quotidien tout en les sensibilisant à la cause de l'horlogerie.



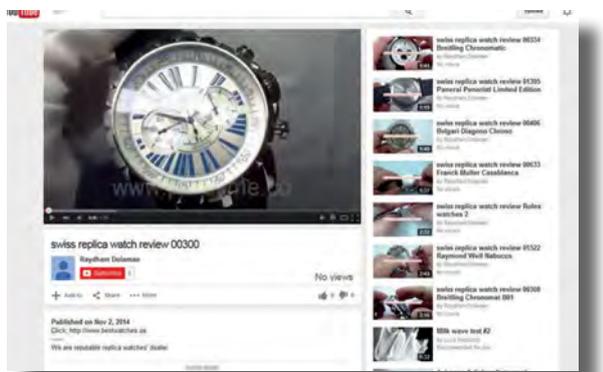
## Actions sur Internet

2014 a été marquée notamment par l'émergence de deux tendances en matière de sites dédiés à la contrefaçon. D'une part, les contrefacteurs s'attaquent à des sites légitimes mal protégés pour y injecter des pages cachées, renvoyant vers des sites de contrefaçon. Cette opération est répétée maintes fois, ce qui permet d'améliorer le référencement des pages litigieuses dans les résultats des moteurs de recherches. Parmi les milliers de sites attaqués, ceux de corporations de droit public (communes, villes, etc.), d'institutions, d'écoles et de nombreuses PME, y compris en Suisse. Aucune mesure ne peut être prise contre le site lui-même, sinon signaler l'incident au webmaster, l'inviter à retirer les pages litigieuses et revoir la sécurité du site. Le travail de la FH et de sa Cellule Internet consiste à identifier le site d'atterrissage final visé par ces pages et à prendre des mesures contre celui-ci. Ce type d'attaques, même s'il est connu des spécialistes depuis longtemps, démontre toutefois que les contrefacteurs n'hésitent pas à mettre en œuvre des méthodes de piratage sophistiquées afin d'améliorer la visibilité de leur site, délaissant de plus en plus la méthode du spam. C'est dire que l'influence des algorithmes des moteurs de recherche est d'importance; Google a notamment annoncé avoir pris en compte ce nouveau phénomène.

Deuxième constat inquiétant, le recours de plus en plus fréquent à des fournisseurs de services de type «Content Delivery Network». Ce système, destiné à la base à fluidifier et accélérer la transmission de contenu sur Internet, permet de dupliquer du contenu sur des réseaux d'ordinateurs distribués dans le monde entier. Il a pour conséquence de dissimuler l'adresse IP d'origine où le site litigieux est hébergé. Les contrefacteurs se sont ainsi rués sur cette possibilité, qui permet également de bloquer l'accès au site depuis certains pays ou sur des adresses IP particulières. Problème supplémentaire, ces intermédiaires refusent souvent de collaborer, invoquant notamment la neutralité du Net et le rôle de pur canal de transmission. Il s'agit ainsi d'un nouveau défi que la Cellule Internet entend surmonter avec la collaboration des autres titulaires de droit confrontés à cette pratique.

C'est ainsi que le rôle des intermédiaires techniques impliqués «malgré eux» dans la distribution de la contrefaçon peut être qualifié de déterminant. Dans cette optique, il faut relever la coopération grandissante des organismes de paiements, notamment les associations de cartes de crédit, en vue d'identifier les intermédiaires indésirables et couper les moyens de paiement des sites. Il devient ainsi

de plus en plus difficile pour les contrefacteurs de trouver des banques acceptant d'offrir leurs services pour des prestations illégales.



### Publicité sur Youtube pour des sites proposant des contrefaçons

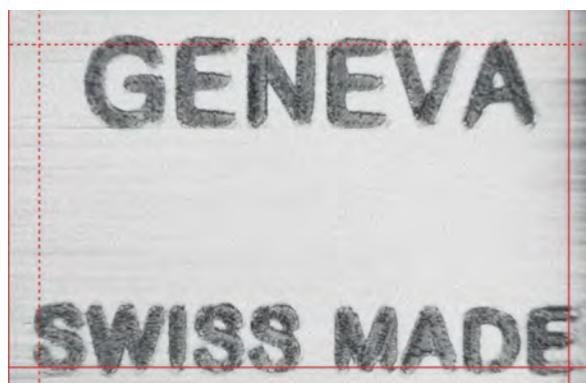
En revanche, du côté des réseaux sociaux et des plateformes la situation est plus réjouissante. Les retraits effectués par la Cellule Internet ont connu une forte progression pour se monter à 357'825 annonces retirées en 2014. Pour la première fois, des plateformes asiatiques ont pris des mesures afin de diminuer la visibilité des offres des vendeurs de contrefaçons. Il s'agit toutefois d'anticiper vers quelle autre plateforme ou média ces derniers vont se tourner et mettre aussitôt en place des mesures préventives. La Cellule Internet a, par exemple, identifié une hausse significative de l'utilisation de certains réseaux sociaux pour la vente de marchandises contrefaites. Dans un monde globalisé, le nombre de plateformes tend toutefois à diminuer, celles-ci étant rachetées par la demi-douzaine de grands groupes de médias actifs au niveau mondial.

### Analyses techniques

En 2014, les horlogers de la FH ont procédé à l'analyse technique de 768 échantillons, soit 133 pièces de plus qu'en 2013 (+21%). Le résultat de ces analyses a été consigné dans 446 rapports d'origine, soit 10 de moins qu'un an auparavant. Les pièces répertoriées usurpent 58 marques différentes (59 en 2013). Les échantillons examinés en 2014 ont été saisis ou acquis dans 22 pays (15 en 2013). Montres et rapports ont été acheminés aux titulaires de droits ainsi qu'aux entités à l'origine de la saisie.

Après une année 2013 un peu faible sur ce point-là, le nombre d'échantillons a retrouvé en 2014 un volume plus proche de la norme calculée sur 10 ans et située autour de 800 pièces. On sait toutefois que le nombre d'échantillons est un indicateur biaisé, sous l'influence de plusieurs facteurs très aléatoires. Reste que ce volume conséquent fournit bon an mal an à la FH la matière première indispensable à la compréhension objective de la contrefaçon de montres. Le raisonnement est très différent à propos du nombre de marques concernées, lequel constitue un indicateur fort. Sur ce plan, les chiffres restent à un niveau élevé (58 marques contrefaites), torpillant la croyance populaire qui table de manière intuitive et sans aucun fondement sur une douzaine de marques. L'extension géographique de la contrefaçon constitue un autre indicateur à ne pas négliger. Les contrefacteurs ont profité d'une année 2014 favorable pour étendre leurs zones de distribution, passant de 15 pays en 2013 à 22 en 2014.

Comme d'habitude, la grande majorité des échantillons (94%) constitue des contrefaçons de marque et/ou des contrefaçons de modèles. Le solde est constitué par les pièces qui ne constituent ni des contrefaçons de marque ni des copies de provenance suisse («SWISS MADE», «FABRIQUE EN SUISSE», ou un dérivé comme «GENEVE»). Pour ces dernières, le service anticontrefaçon a élaboré durant l'année sous revue 40 rapports (56 en 2013), passant sous la loupe 47 échantillons (109 en 2013).

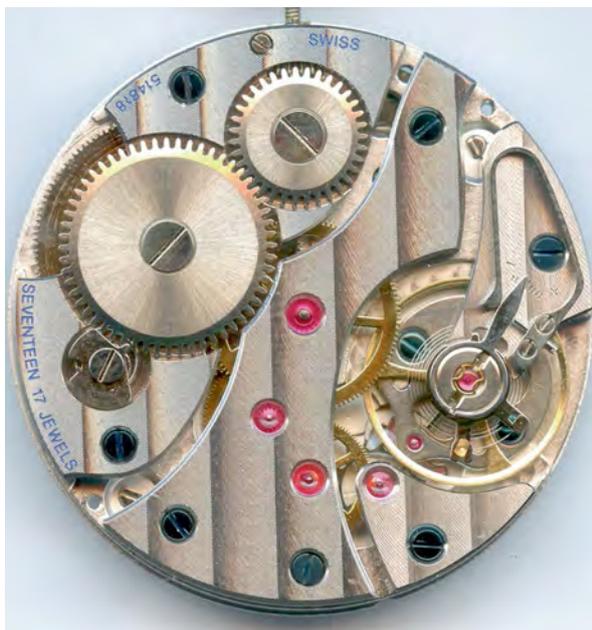


### Utilisation abusive de l'indication géographique suisse

Au terme de l'analyse, on constate que ces montres incorporent une proportion de valeur suisse comprise entre 0% et 30%, ce qui ne répond pas à l'attente des consommateurs.

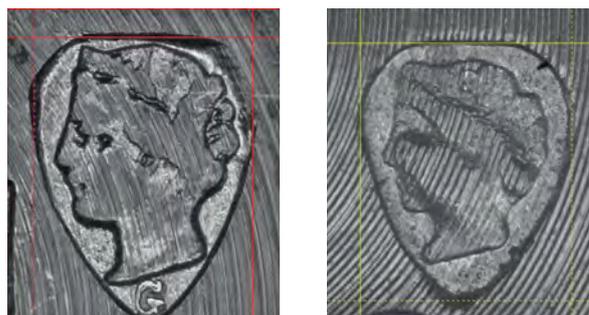
De tels produits constituent en outre une concurrence particulièrement déloyale pour les fabricants suisses respectueux des normes ou de la qualité liée au label Swiss made.

A la copie de marques ou de modèles s'ajoutent encore les fausses indications techniques, principalement le label «CHRONOMETRE» ou encore le poinçon de Genève, ainsi que les faux poinçons de métaux précieux. Ces dernières années, le label «CHRONOMETRE», au bénéfice d'une notoriété désormais bien établie, a attiré bien des convoitises. En 2014, la FH a relevé 126 cas utilisant de manière abusive ce marquage ou ses dérivés sur la montre comme sur les documents commerciaux l'accompagnant, en progression de 16% (109 cas en 2013).



*Clone de mouvement suisse fabriqué en Chine*

En outre, le service anticontrefaçon a livré 14 rapports de synthèse (12 en 2013), en complément des rapports d'origine. Fondés sur un corpus de 15 pièces minimum, ces rapports dressent un panorama statistique de la contrefaçon par marque et par modèle, apportant ainsi des éléments de réflexion supplémentaires susceptibles d'être intégrés dans la stratégie de lutte élaborée par les entreprises concernées. Parallèlement, ces rapports de synthèse permettent d'actualiser



*Poinçons de métaux précieux (conforme et non conforme)*

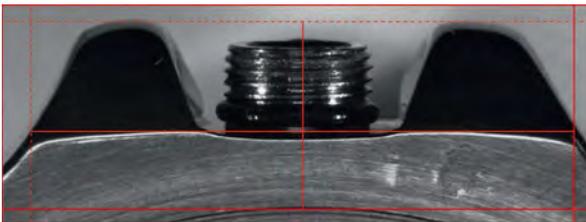
les fiches d'analyse du risque destinées aux autorités douanières suisses et étrangères, en complément des demandes d'intervention. Ces fiches illustrent pour chaque marque les modèles dits «à risque» (statistiquement les plus contrefaits) et leur provenance, de manière à aider les douaniers dans la mise en place de contrôles mieux ciblés, donc plus efficaces.

Durant l'année sous revue, la FH a poursuivi sa collaboration avec les étudiants de l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne. A ce jour, une dizaine de travaux de master ont été réalisés, chacun apportant sa pierre à la compréhension des modes de production et de diffusion de la contrefaçon. En 2014, la démarche a été étendue avec l'analyse de 97 contrefaçons équipées de bracelets en matière polymère. Ces pièces proviennent de six saisies opérées dans le monde entier. En s'inspirant du concept de profilage chimique appliqué aux stupéfiants, une étudiante a défini les profils chimiques de tous ces bracelets pour les comparer et les regrouper en classes, des critères de similarité entre deux profils permettant de décrire une relation ou un lien. Ces liens sont alors susceptibles de fournir des renseignements sur une origine commune ou sur un procédé de fabrication similaire, afin d'émettre des hypothèses plus globales sur la fabrication et la distribution des montres contrefaites.



*Utilisation abusive de l'indication géographique suisse*

Enfin, grâce à l'aide d'un analyste criminel, les horlogers du service anticounterfeiting ont mis en place un nouveau processus d'examen par mesure des composants. Succinctement, l'idée de base est de caractériser certaines parties de la montre soigneusement sélectionnées, composants ou parties de composant, perçage, fraisage ou autres traces d'usinage. Le choix judicieux de l'élément à caractériser, sa description soignée et sa mesure précise élargissent considérablement l'horizon de recherche, permettant ainsi, avec un degré élevé de fiabilité, d'attribuer une source commune à des contrefaçons qui ne présentent pourtant aucun lien apparent.



*Caractérisation des composants*



# Normalisation

La FH, par l'intermédiaire de son service NIHS et de son Comité de normalisation, a suivi et géré plusieurs projets nationaux (NIHS) et internationaux (CEN et ISO). Au niveau de la normalisation nationale, le projet principal a été la publication d'une nouvelle édition du livre «Extrait des normes de l'industrie horlogère suisse», réalisé pour la première fois en deux volumes. Le premier contient plus de 35 normes dédiées principalement à la construction horlogère. Il comprend également un formulaire horloger et de nombreux exemples de dessins techniques. Le second inclut aussi le formulaire horloger, ainsi que près de 30 normes consacrées essentiellement au contrôle qualité des produits terminés. Plusieurs projets de normes ont également avancé significativement, tels que ceux concernant les traitements antireflet (NIHS 61-30) ou les dimensions des fentes de vis (NIHS 55-04). Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis au sein du groupe de travail mis sur pied pour la réalisation de nouveaux témoins de couleur des alliages d'or, basés sur la norme ISO 8654 - *Couleurs des alliages d'or - Définition, gamme de couleurs et désignation*, elle-même en cours de révision.

En 2014, dix-huit normes NIHS ont été examinées par différents experts de l'industrie horlogère. Douze normes ont été confirmées pour dix ans et six normes font l'objet d'une révision. Ces dernières concernent les grandeurs et unités SI (NIHS 02-09), les tiges de remontoir (NIHS 14-02), les pignons coulants (NIHS 26-02) et les aiguillages (NIHS 24-10, 24-15 et 24-21).

Le service NIHS est chargé par SNV (Schweizerische Normen-Vereinigung) du secrétariat du comité interdisciplinaire INB/NK 164 - *Bijouterie & Joaillerie*, institution miroir des comités correspondant au niveau européen (CEN) ou international (ISO). De ce fait, il est responsable, en collaboration avec les experts concernés, de coordonner les votes initiés par ces comités et ainsi transmettre à SNV une prise de position représentative de l'ensemble de l'industrie suisse. Durant l'année, ce sont plus d'une quinzaine de votes qui ont ainsi été coordonnés.

Au niveau européen, une réunion du comité technique CEN/TC 347 - *Méthodes d'analyses des allergènes* s'est tenue à Berlin les 10 et 11 avril 2014. La première journée a essentiellement été consacrée à l'amendement de la norme EN 1811 (CEN/TC 347/WG 1), alors que la seconde était prévue pour les autres activités du comité technique. D'une manière générale, l'évolution du projet d'amendement de la norme EN 1811 est en adéquation avec les attentes de l'industrie horlogère suisse. La nouvelle norme apportera davan-

tage de clarté quant à l'interprétation des résultats et des explications complémentaires concernant l'incertitude des mesures. Par ailleurs, pour les articles en contact direct et prolongé avec la peau humaine, seule la valeur de libération du nickel de 0,88 µg/cm<sup>2</sup>/semaine reste présente dans la norme, valeur à partir et au-delà de laquelle les articles sont refusés. Le 6 novembre 2014 a eu lieu à Bruxelles le «kick-off meeting» du comité «STAIR-EMPIR». Ce dernier a pour objectif la coordination des travaux de recherche métrologique en Europe, en collaboration avec le CEN (Comité européen de normalisation) et de l'EURAMET (European Association of National Metrology Institutes).

Du côté de la normalisation internationale, l'année 2014 a principalement été marquée pour la FH par l'organisation de deux jours de travail à Bâle, les 26 et 27 mars. D'une manière générale, les projets ISO avancent avec satisfaction, que ce soit au niveau de la révision de la norme ISO 1413 - *Montres bracelets résistant aux chocs*, de la spécification technique relative aux matériaux durs ou encore de la norme ISO 3160-2 - *Boîtes de montres et leurs accessoires -- Revêtements d'alliage d'or -- Partie 2: Détermination du titre, de l'épaisseur, de la résistance à la corrosion et de l'adhérence*. Notons finalement la décision de réviser la norme ISO 6425 - *Montres de plongée* qui sera à l'ordre du jour des prochaines rencontres, notamment lors du Congrès international ISO/TC 114 qui aura lieu à Lucerne en mai 2015.



# Prestations juridiques, économiques et commerciales

## Prestations juridiques

Une fois de plus, la FH a été bien occupée durant l'année sous revue dans le cadre de l'assistance qu'elle offre à ses membres sur le plan juridique. Règles d'origine préférentielles et non-préférentielles, questions sur l'actuel et le nouveau Swiss made, contrats de distribution, réglementations environnementales et nombreuses questions juridiques d'ordre général étaient à l'ordre du jour du millésime 2014, tout comme les points suivants.

Un projet législatif a été particulièrement suivi tout au long de l'année. Il s'agit de la loi française relative à la consommation, adoptée le 17 mars 2014, plus communément appelée loi Hamon, du nom du ministre français compétent de l'époque. Dans cette dernière figure une disposition particulièrement problématique pour les secteurs industriels, car elle prévoit pour le fabricant ou l'importateur de biens meubles l'obligation d'indiquer la durée de disponibilité des pièces détachées au vendeur, ce dernier devant ensuite la mentionner de manière lisible au consommateur avant l'achat. Cet article prévoit aussi l'obligation pour le fabricant de livrer les pièces de rechange à tout réparateur, qu'il soit agréé par la marque ou non. Cette dernière obligation est non seulement contraire à la politique de distribution sélective des grandes enseignes, mais également à la législation communautaire sur les restrictions verticales (règlement UE n°330/2010, lignes directrices de la Commission européenne). Depuis l'adoption de la loi et d'entente avec d'autres acteurs économiques, la FH a fait pression pour qu'un décret d'application vienne rectifier ces dispositions. Le 9 décembre 2014, un décret a finalement été adopté et apporte certaines précisions allant dans le sens de l'intervention de la FH, notamment en ce qui concerne le principe de la distribution sélective et exclusive sur le marché français. Il y est effectivement précisé que la loi est mise en œuvre sans préjudice de l'application des règles de concurrence relatives aux réseaux et accords de distribution sélective et exclusive. En outre, seuls les biens mis sur le marché français à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015 seront concernés par cette législation. Les problèmes liés à l'indication de la date de disponibilité des pièces de rechange restent, en revanche, d'actualité. Précisons encore qu'un nouveau projet de loi sur la transition énergétique a été adopté par l'Assemblée nationale française le 14 octobre 2014, dont l'article 19 alinéa 12 prévoyant l'affichage obligatoire de la durée de vie pour les produits présents sur le marché français dès une valeur égale à 30% du SMIC, qui est déjà vivement critiqué par les industries du luxe.

En matière environnementale, un projet de règlement européen concernant les minerais originaires de zones de conflit a récemment été publié. Ce dernier prévoit un mécanisme d'auto-certification pour les importateurs de métaux listés (minerais et concentrés contenant de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or). Les fabricants de montres ne seraient, à priori, concernés qu'en cas d'importation de métaux bruts. Le projet est actuellement en discussion auprès des instances européennes et il n'est pas impossible qu'il subisse encore de grosses modifications.

La FH a également pris position concernant une analyse de risque effectuée par les autorités allemandes pour le béryllium, une substance qui peut trouver application dans l'industrie horlogère.

Aux Etats-Unis, deux points sont à soulever. Premièrement, le DINP (phtalate) a été intégré à la liste des substances dangereuses de la Proposition 65 en Californie. Tous les produits contenant cette substance doivent donc afficher un avertissement clair aux consommateurs. Deuxièmement, l'exemption en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 concernant l'interdiction de vente des cuirs d'alligator et de crocodile (article 6530 du code pénal californien) a été prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ailleurs, l'édition 2014 du traditionnel séminaire juridique FH s'est déroulée le 25 novembre à Neuchâtel devant un grand nombre de participants. La matinée était dédiée à la problématique des substances dangereuses et les participants ont pu suivre des présentations sur les législations européennes, suisses et américaines en matière environnementale. L'après-midi était consacré aux problèmes de garantie pour les défauts, aux exigences concernant les prescriptions de marquages des montres en métaux précieux et à la loyauté dans la communication commerciale.



# Relations avec les autorités et les milieux économiques

## Associations horlogères

Pour la seizième année consécutive, les associations horlogères se sont retrouvées à Baselworld à l'invitation de la FH pour des échanges informels. Les pays suivants étaient représentés: Allemagne, Chine, France, Hong Kong, Inde, Italie, Japon, Russie. Les participants ont procédé à un échange de vues sur l'évolution des exportations en 2013. La délégation japonaise a présenté un projet destiné aux jeunes et ayant pour but de les intéresser à l'horlogerie. La FH est quant à elle revenue sur le dossier Swiss made et a informé les différentes associations de l'adoption par le Parlement suisse du projet Swissness qui introduit notamment un taux minimum de valeur suisse de 60% pour les produits industriels.

La problématique de la norme EN 1811 concernant le relavage du nickel a également été abordée. Les associations horlogères souhaitent la réviser car le libellé actuel crée des incertitudes. L'assemblée s'est aussi intéressée à la nouvelle directive européenne sur les piles et son interprétation (directive 2013/56/UE). Il est maintenant clairement admis que le changement de batteries peut être effectué par un professionnel et qu'il n'est pas nécessaire de fabriquer le produit de façon à ce qu'elles puissent être changées par le consommateur.

Le Danemark a rencontré des problèmes relatifs à l'apposition du pictogramme «poubelle barrée» sur les montres électroniques dans le cadre de leur élimination (directives européennes 2002/96/CE et 2012/19/UE). Les interventions conjuguées du Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) et de la FH ont permis d'obtenir la confirmation de la pratique selon laquelle il n'est pas nécessaire d'apposer ce pictogramme sur la montre.

Les rencontres avec les associations horlogères enrichissent les échanges en vue d'arriver à des convergences d'opinions dans l'intérêt de l'industrie horlogère dans son ensemble.

## economiesuisse

La FH est un membre actif d'economiesuisse. Elle est représentée dans les organes suivants: assemblée générale (Jean-Daniel Pasche, FH), comité (Hanspeter Rentsch, Swatch Group, Albert Kaufmann, Richemont, et Theda Koenig Horowicz, Rolex), comité directeur (Hanspeter Rentsch, Swatch Group), conseil des dirigeants d'associations (Jean-Daniel Pasche, FH), groupe de travail OMC, groupe de travail sur les questions d'origine et douanières, groupe d'experts en

matière de propriété intellectuelle, groupe de travail sur les questions conjoncturelles, groupe d'experts sur les relations avec l'Union européenne, commission de la concurrence.

## Comité permanent de l'horlogerie européenne

A l'invitation de l'Assorologi, le Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE) s'est réuni le 2 mai 2014 à Milan. Les discussions ont essentiellement porté sur le projet de la révision de l'ordonnance Swiss made pour les montres. Sur le fond, et sous réserve des dispositions finales du projet, la délégation communautaire a, d'une part, confirmé une nouvelle fois sa volonté de ne pas s'opposer à la révision elle-même et en particulier au taux de 60% de valeur suisse minimum, tout en s'opposant, d'autre part, à l'introduction du taux de 80% de valeur suisse minimum pour les garde-temps mécaniques. Les mesures prévues en matière de dispositions transitoires, ainsi qu'un certain nombre de nouveaux aspects technico-juridiques résultant du projet de révision, ont également fait l'objet d'un examen approfondi.

Dans la foulée, la réunion a permis de faire le point et de procéder à un échange de vues sur toute une série de sujets réglementaires européens et suisses touchant de près ou de loin l'industrie horlogère: révision de la norme EN 1811 (relavage de nickel), dispositions relatives à l'obtention de pièces de rechange (loi française sur la consommation, dite loi Hamon), règlement européen REACH, entre autres.



Les membres du CPHE à Milan

# Les centres FH à l'étranger

## Centre FH de Hong Kong

Comme à l'accoutumée, le centre FH de Hong Kong a déployé toute une série d'activités au profit de la branche et des membres de l'association. Il a ainsi fourni un appui concret à une cinquantaine de délégués, mandatés par des membres de la FH, en déplacement dans la région, ainsi qu'à leurs représentants asiatiques. Cette assistance régulière couvre des domaines aussi variés que la mise en relation de partenaires commerciaux ou industriels, à Hong Kong ou en Chine, la recherche de personnel qualifié, l'appui dans la création de sociétés ou encore l'accompagnement personnel lors de visites de marchés dans le Sud-est asiatique. Une quinzaine de voyages a été organisée à ce titre durant l'année sous revue (Chine, Vietnam, Corée du Sud, entre autres). Les événements promotionnels mis sur pied dans cette partie du monde ont également fait l'objet d'un suivi particulier.

Parallèlement, le centre FH a multiplié les contacts avec les médias, les organisations professionnelles locales et les autorités et représentations diplomatiques de l'ensemble de la région, en particulier à Hong Kong, Beijing, Guangzhou et Bangkok.

Enfin, le centre de Hong Kong a donné suite à de multiples requêtes émanant des membres de la FH, dans le domaine juridique ou celui de la lutte contre les contrefaçons et cela pour l'ensemble de la zone. Il a notamment apporté son soutien et ses compétences à de nombreuses marques dans le cadre de leur enregistrement auprès des douanes chinoises et coréennes. De la même façon, il a conduit plusieurs dizaines d'investigations portant sur des sociétés locales et a procédé chaque mois à une ou plusieurs oppositions contre des dépôts de marques en classe 14 (horlogerie), tant à Hong Kong qu'ailleurs dans la région.

## Centre FH de Tokyo

Parallèlement à ses activités en faveur des membres de la FH et de leurs agents locaux, à ses relations avec les médias, les organisations professionnelles locales, les représentations diplomatiques ou les diverses demandes de particuliers ou d'entreprises japonaises, le centre FH de Tokyo s'est tout particulièrement engagé, au nom de l'industrie horlogère suisse, dans la commémoration du 150ème anniversaire des relations diplomatiques et commerciales entre la Suisse et le Japon. De nombreux événements historiques, économiques et culturels ont été organisés à cette occasion tout au long de l'année, tant en Suisse qu'au Japon. Pour la FH, le clou de cet engagement

a été la participation de l'exposition Think Time Think Swiss Excellence à la TOBU World Watch Fair organisée en août à Tokyo (voir chapitre Faits marquants, page 11), sachant qu'un mois plus tôt, le président de la FH accompagnait le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann en visite officielle au pays du Soleil levant.

Dans ses activités quotidiennes, le centre FH a par ailleurs dû faire face à des demandes accrues liées aux problèmes de réparation des garde-temps, certaines marques n'assurant plus l'entretien de modèles anciens. C'est pourquoi le centre continue à gérer le Taga Watch Center, service après-vente couvrant différentes marques suisses. Il a également créé un site Internet en japonais consacré au SAV.





# L'horlogerie

# suisse en 2014

Les statistiques traitées, diffusées et analysées par la FH sont un indicateur incontournable pour la branche. Établies par l'Administration fédérale des douanes sur la base des déclarations effectuées par les entreprises, elles constituent la principale source officielle, régulière et fiable pour suivre l'évolution des exportations horlogères. À travers de nombreux détails comme les marchés, les produits ou les segments de prix notamment, la FH peut ainsi informer sur les tendances récentes ou historiques de l'horlogerie suisse.



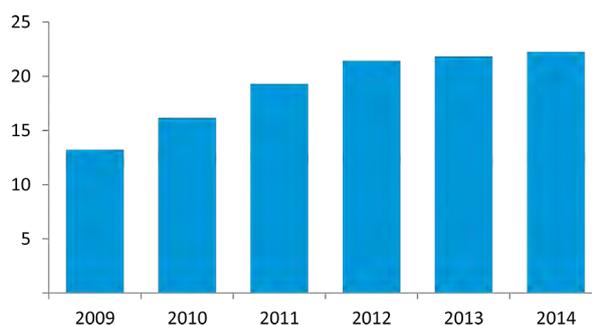
# Statistiques horlogères

## Situation générale

Les statistiques d'exportations indiquent une bonne année 2014 pour l'horlogerie suisse. Avec une valeur de plus de 22 milliards, la branche a une nouvelle fois enregistré une progression. Ces résultats ont toutefois souffert d'un franc suisse toujours surévalué et de difficultés sur certains marchés importants comme Hong Kong et la Chine. La valeur est ainsi restée très élevée et cette tendance a été confirmée par une hausse du nombre de pièces également. Ce constat positif représente la moyenne de tous les produits et tous les acteurs. Les détails montrent que l'amplitude autour de cette moyenne implique aussi des évolutions négatives pour une partie des exportations. Il en va ainsi pour plusieurs débouchés en Asie et en Europe ou les montres à quartz, par exemple. Les fournisseurs, souvent peu actifs à l'étranger et par conséquent absents des statistiques d'exportations, font face à une réalité plus difficile.

## Exportations horlogères

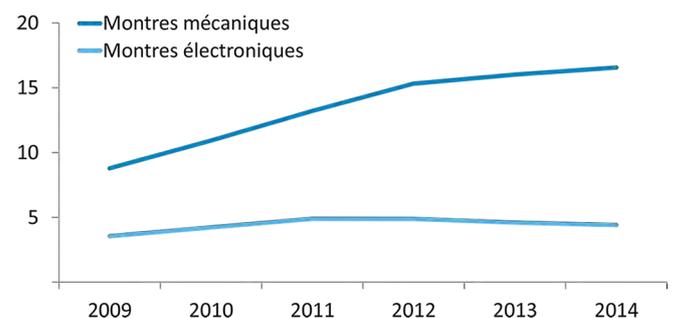
L'année 2014 a vu sa croissance ralentir et même passer dans les chiffres rouges en fin de période, mais le bilan général est resté positif. Le premier semestre a vu sa valeur augmenter de 3,1%, mais la hausse n'était plus que de 0,8% sur la seconde moitié de l'année. Le quatrième trimestre a même été légèrement négatif. Au total, la Suisse a exporté l'équivalent de 22,2 milliards de francs, enregistrant ainsi la même croissance qu'en 2013, soit +1,9%. L'horlogerie a connu sa deuxième année de consolidation de ses résultats à haut niveau. Elle a toutefois fait face à des risques plus nombreux et à un environnement général qui s'est détérioré. Comme en 2013, les principaux marchés que sont Hong Kong et la Chine ont pénalisé la croissance, alors qu'ils l'avaient fortement soutenue les années précédentes.



Exportations horlogères totales (en milliards de francs)

## Exportations de montres-bracelets

L'horlogerie suisse a exporté essentiellement des montres-bracelets. Avec une valeur de 21,0 milliards de francs, elles ont représenté près de 95% des exportations totales. Ce résultat a dépassé de 1,7% celui de 2013. Parallèlement, le nombre de garde-temps exportés a également progressé de 1,7%. Ce sont ainsi 28,6 millions de montres qui ont quitté la Suisse en 2014, soit presque un demi-million de plus qu'en 2013.



Exportations de montres (en milliards de francs)

La croissance a été portée par les montres mécaniques, qui ont augmenté tant en valeur (+3,4%) qu'en nombre de pièces (+8,8%). Elles ont représenté un peu plus du quart des garde-temps exportés et ont généré près de 80% du chiffre d'affaires. Les montres à quartz ont vu leur nombre de pièces stagner (-0,9%) et leur valeur perdre quelques points (-4,1%).

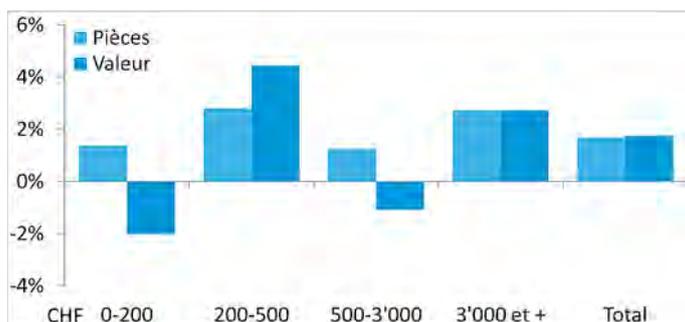
La valeur et les volumes ayant évolué de manière identique, le prix moyen des montres exportées n'a logiquement pas varié. Il est resté à 734 francs (prix export), contre 733 en 2013.

## Exportations par matières

Sur l'ensemble de l'année, les matières importantes se sont inscrites en hausse homogène et modérée. L'acier a été le principal contributeur à la croissance totale de la valeur, avec +1,6%. L'or s'est situé très près (+1,2%), tandis que les garde-temps bimétalliques faisaient légèrement mieux (+2,5%). En nombre de pièces, les montres en acier (+0,4%) n'ont pas significativement dépassé leur niveau de 2013. La hausse a été portée par la catégorie des autres matières, dont les volumes ont gagné plus d'un million d'unités en une année (+14,7%). A l'opposé, la catégorie des autres métaux a perdu beaucoup de terrain (-41,9%).

## Exportations par segments de prix

Parmi les différents segments de prix, la croissance a été généralement au rendez-vous en 2014. Les montres de moins de 200 francs (+1,4%) ont assuré la moitié de la hausse des volumes, en gagnant 250'000 unités par rapport à 2013. La catégorie 200-500 francs a ralenti son rythme de progression mais est restée la plus dynamique de 2014. Son nombre de pièces a augmenté de 2,8% et sa valeur de 4,4%. Les montres entre 500 et 3'000 francs sont restées relativement stables par rapport à 2013. Le segment supérieur a augmenté de 2,7% (en valeur et en nombre de pièces) et a contribué en grande partie à la croissance de la valeur totale.



Exportations de montres par segments de prix (variation par rapport à 2013)

## Marchés d'exportations

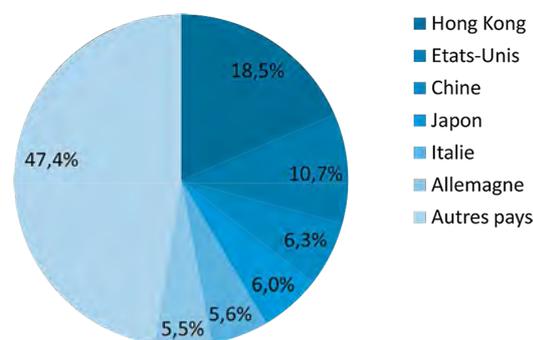
Avec 11,8 milliards de francs, l'Asie a absorbé plus de la moitié (53,2%) des exportations horlogères suisses en 2014. Cette valeur a progressé de 2,8% par rapport à 2013, tout en ralentissant en fin d'année. La croissance du marché européen s'est tassée tout au long de l'année pour terminer sur un repli de 1,2%. L'Amérique (+4,5%) aura finalement pris le chemin inverse, notamment en fin de période, où le rythme a été particulièrement soutenu.

Cette dernière tendance a été dominée par l'évolution des Etats-Unis. Comme en 2013, les exportations horlogères ont continué d'y afficher une croissance régulière. Les mois d'octobre et novembre ont accéléré la progression de manière significative pour la placer à +6,2% sur l'ensemble de l'année. Les montres de plus de 3'000 francs (+11,2%) ont clairement influencé ce résultat.

L'Asie a présenté des différences parfois importantes entre ses principaux marchés. Après une année 2013 en recul, Hong Kong a vu sa situation s'améliorer durant le premier semestre 2014. Ce redressement a été contrarié par les manifestations de l'automne et les exportations horlogères ont marqué le pas en novembre et en décembre, avec des reculs supérieurs à 10%. Au final, Hong Kong a atteint exactement la même valeur qu'en 2013 et aucune catégorie de prix n'a connu d'évolution particulière.

La Chine a présenté le même profil que Hong Kong, mais avec plus d'amplitude. Partie de plus bas en début d'année, elle a également atteint l'équilibre à la fin de l'été, mais les deux derniers mois en baisse de l'ordre de 27% ont eu raison de la croissance. Le marché chinois a ainsi indiqué -3,1% en 2014 (après -12,5% en 2013). Les effets de décisions politiques combinés à une croissance économique moins marquée ont continué de peser sur les exportations horlogères. Dans le détail, une barre s'est fixée à 500 francs (prix export). Au-dessous de cette limite, la tendance a été positive tant en valeur (+5,0%) qu'en nombre de pièces (+5,7%). Au-dessus, la valeur s'est contractée de 10,5%.

Le Japon a connu une très bonne année 2014, voyant sa croissance s'accélérer fortement avant de se stabiliser en fin de période. La valeur des exportations horlogères suisses y a augmenté de 15,2%, en dépit notamment d'une hausse du taux de TVA au printemps. La plupart des segments de prix ont progressé, mais ce sont surtout les montres de plus de 3'000 francs qui ont dynamisé la croissance.



Principaux marchés en 2014

Parmi les autres débouchés asiatiques, Singapour s'est inscrit en légère baisse (-1,4%). La Corée du Sud a enregistré une des plus fortes augmentations (+18,5%), portée entre autres par les touristes chinois. La croissance y a été proportionnelle

au prix des montres exportées. Au Moyen-Orient, les Emirats arabes unis (+8,9%) sont restés à un haut niveau et l'Arabie saoudite (+11,1%) a nettement accéléré son rythme de progression, grâce aux garde-temps les plus chers.

En Europe, tous les débouchés n'ont pas affiché la même tendance. Le marché allemand s'est contracté de 6,4%. Il s'agit probablement d'un rééquilibrage après trois années de forte progression, pour des raisons logistiques notamment. La conjoncture européenne a certainement aussi joué un rôle, malgré l'optimisme des consommateurs révélé par une récente étude. Les montres moins de 500 francs ont dépassé leurs niveaux de 2013, ce qui a permis une légère progression des volumes totaux, mais qui s'est avéré nettement insuffisant pour compenser la baisse de la valeur affichée par les garde-temps plus chers.

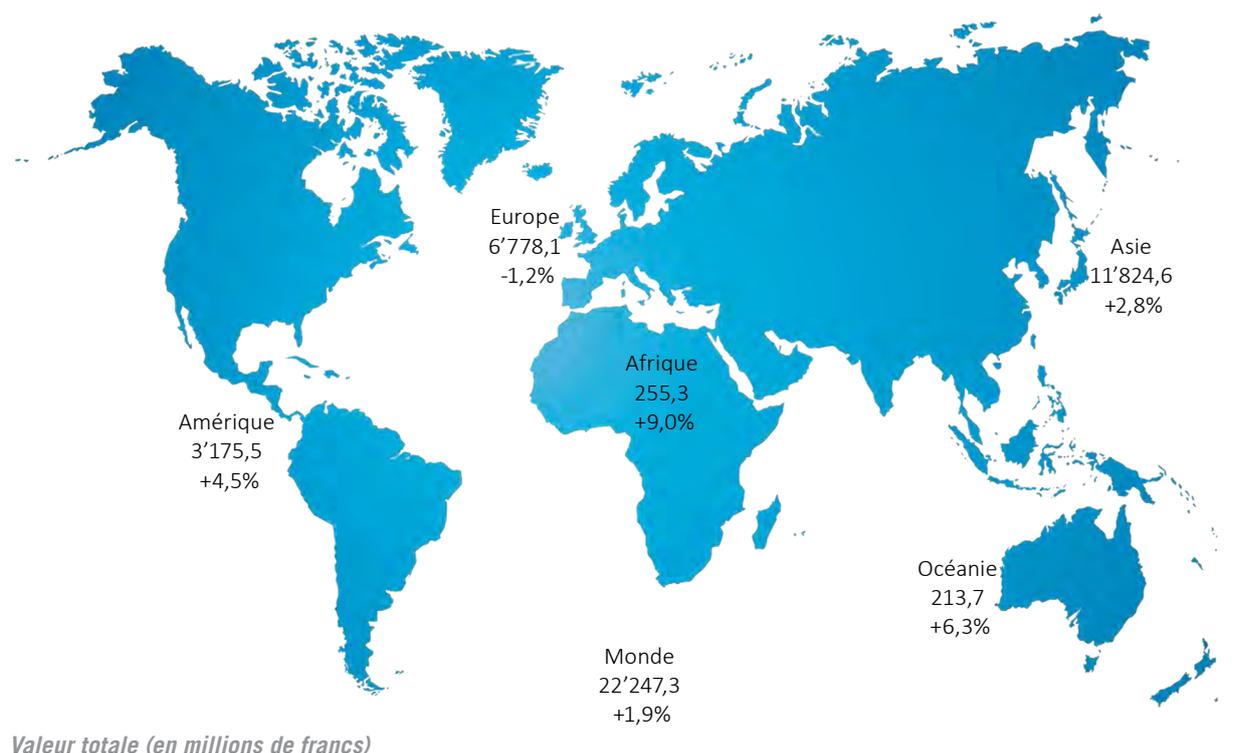
L'Italie a enregistré un niveau comparable à 2013 (+0,5%) et cette tendance est restée stable tout au long de l'année. La situation économique n'a pas été très favorable, mais les montres entre 500 et 3'000 francs y ont rencontré une forte demande.

La France (-6,0%) a présenté un bilan final identique à l'Allemagne. Le profil n'a toutefois pas été comparable, puisque que l'Hexagone est resté dans les chiffres rouges toute l'année. Un redressement durant l'automne a été contrarié par de mauvais résultats en fin de période. Tous les segments de prix ont diminué de manière homogène.

Le Royaume-Uni (+2,3%) et l'Espagne (+9,8%) ont enregistré une progression en 2014, grâce notamment à une accélération en fin d'année. Sur ces marchés, ce sont plutôt les montres de milieu de gamme qui ont le plus contribué à la croissance. La Russie (-1,2%) a fait légèrement moins bien qu'en 2013. Ici aussi, les garde-temps de milieu de gamme ont affiché une forte augmentation, mais les montres de plus de 3'000 francs ont perdu du terrain.

### Autres produits exportés

Bien que les montres-bracelets représentent l'écrasante majorité des exportations horlogères, quelques autres produits ont également franchi la frontière en 2014. Dans certains



cas, comme les boîtes et les bracelets notamment, il s'agit de trafic de perfectionnement qui voit les pièces revenir en Suisse après quelques opérations effectuées à l'étranger. Ces flux devraient être classés ailleurs.

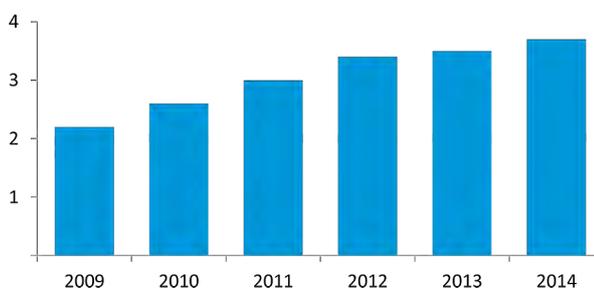
Parmi les produits exportés de manière définitive, relevons les mouvements de montres, dont la valeur s'est établie à 252,8 millions de francs (+6,9%). Les réveils, pendules et horloges ont perdu du terrain, avec une valeur de 67,2 millions de francs (-8,8%), pour près de 75'000 pièces (-17,0%). Environ 110'000 montres de poches ont quitté la Suisse (+5,8%), représentant une valeur de 29,6 millions de francs (-8,3%).

Globalement, l'ensemble des exportations horlogères hors montres-bracelets a atteint une valeur de 1,3 milliard de francs, soit une hausse de 4,4% par rapport à 2013.

## Importations horlogères

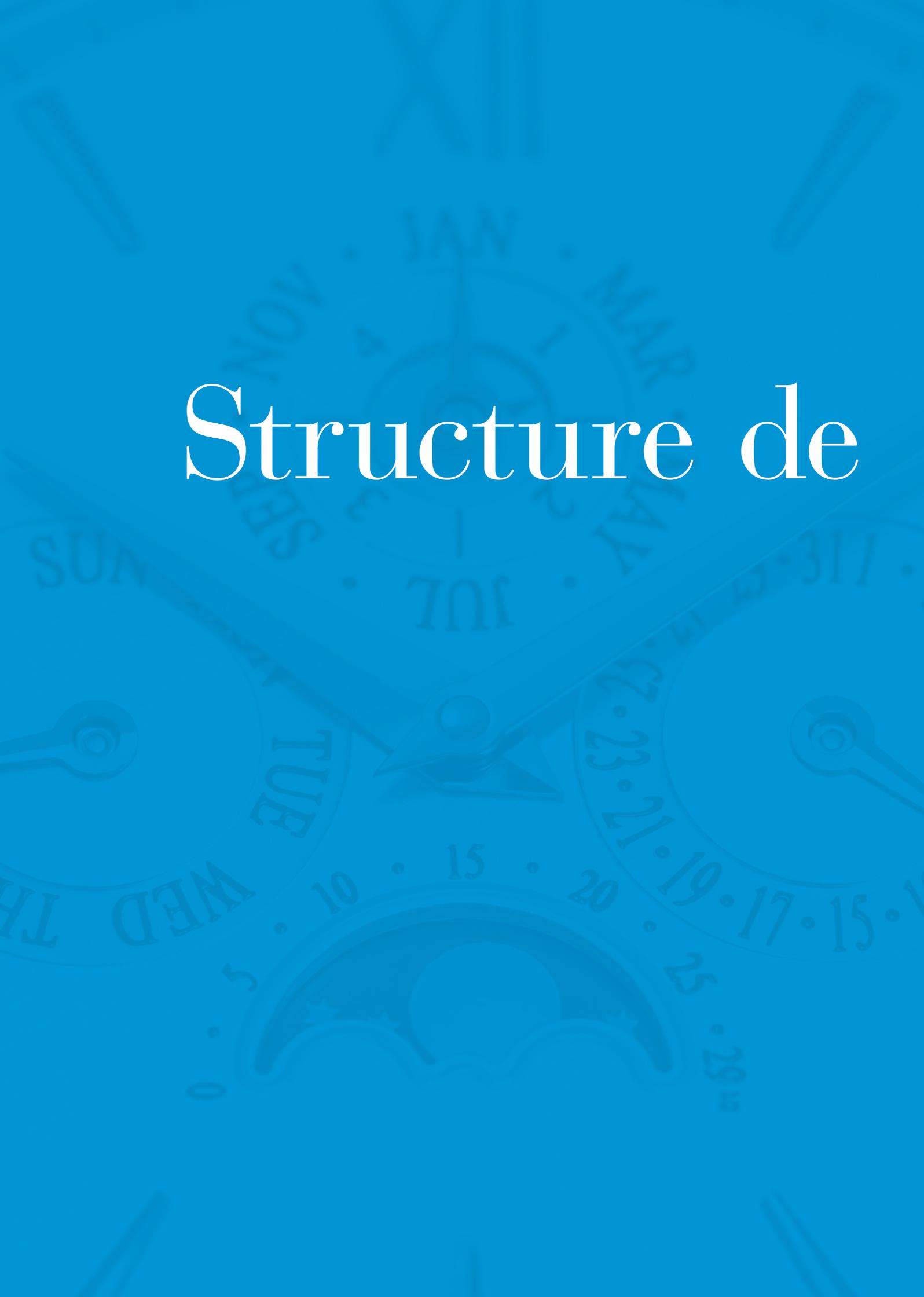
La Suisse a également importé des produits horlogers en 2014. Au total, l'équivalent de 3,7 milliards de francs est entré dans notre pays. Il s'agit d'une hausse de 7,7% en une année. Les importations horlogères doivent être divisées en deux groupes: les produits terminés que sont les montres-bracelets et les pièces détachées utilisées pour la production.

Les montres ont représenté un peu moins de la moitié des importations, avec 1,6 milliard de francs (+18,3%). Les autres produits importés ont vu leur valeur stagner à 2,1 milliards de francs (+0,8%). Cette évolution est en phase avec le développement des exportations.



*Importations horlogères totales (en milliards de francs)*



The background is a solid blue color with a faint, light blue compass rose watermark. The compass rose has a white needle pointing towards the top-right. The cardinal directions are labeled: 'N' at the top, 'S' at the bottom, 'E' on the left, and 'O' on the right. The days of the week are written around the inner ring: 'MON', 'TUE', 'WED', 'THU', 'FRI', 'SAT', 'SUN'. The numbers 0, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, and 60 are also visible around the inner ring. The text 'Structure de' is written in a white, serif font, centered on the page.

Structure de

# la FH en 2014

Organisation représentative de l'ensemble de l'industrie horlogère suisse, la FH a principalement pour buts et pour tâches de contribuer à la défense et au développement de la branche, d'établir un lien permanent entre ses membres pour la promotion de leurs intérêts communs, de représenter l'industrie horlogère suisse auprès des autorités et organisations économiques helvétiques et internationales, de faire valoir les intérêts de ses membres lors des procédures de consultation visant à l'élaboration de législations nationales et étrangères, de défendre en justice les intérêts de ses adhérents et de lutter activement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et contre les actes de concurrence déloyale.

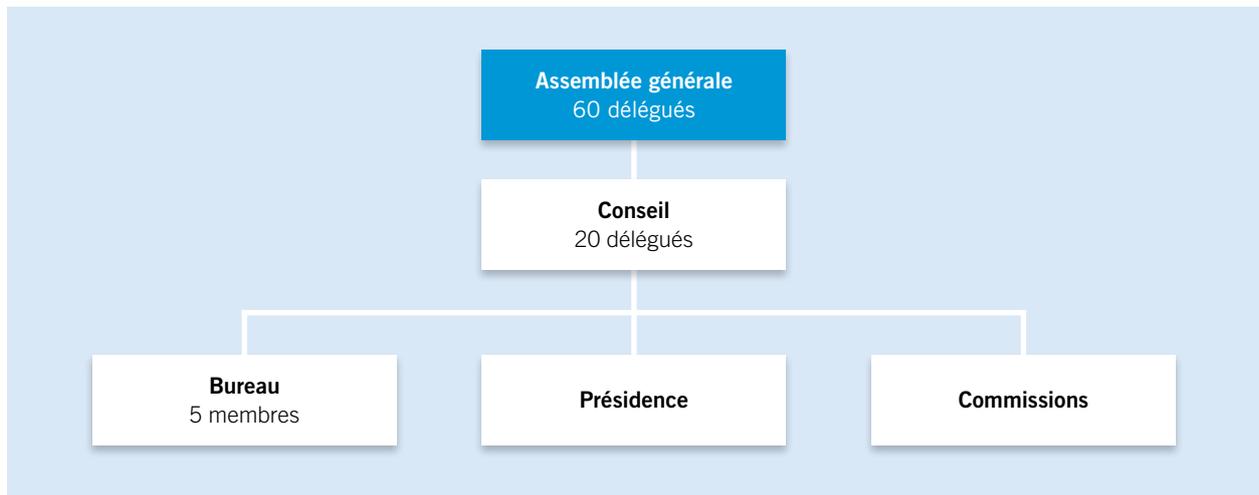




# La FH en 2014

Au 31 décembre 2014, la FH regroupait 482 sociétés, associations et institutions (environ 90% des fabricants suisses d'horlogerie), dont 239 entreprises du secteur du produit terminé. Tant en ce qui concerne ses produits que ses marchés ou encore la taille de ses entreprises, l'horlogerie helvétique

se caractérise par sa très grande diversité. La FH est donc structurée de manière à pouvoir harmoniser les différents intérêts de ses membres grâce à la composition équilibrée de ses organes statutaires.



# L'Assemblée générale

Organe suprême de l'association, l'Assemblée générale se compose de 60 délégués au maximum disposant de 60 voix. D'une durée de trois ans, les mandats sont renouvelables.

L'Assemblée générale se prononce notamment sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil concernant les intérêts de l'industrie horlogère suisse et la politique générale de l'association; elle élit les membres du Conseil, ainsi que le

président de l'association, et nomme l'organe de révision; elle discute et approuve le rapport annuel et les comptes, ainsi que le régime des cotisations.

Au 31 décembre 2014, l'Assemblée générale de la FH était composée des délégués suivants (certains disposent de plusieurs voix).

## Jean-Claude Affolter

Pignons Affolter SA

## Marco Avenati

Manufacture des Montres Rolex SA

## Alexander Bennouna

Victorinox Swiss Army Watch SA

## Olivier Bernheim

Raymond Weil SA

## Denis Bolzli

Aéro Watch SA

## Cédric Bossert

Richemont International SA

## Pascal Bratschi

Manufacture des Montres Rolex SA

## Pierre-André Bühler

ETA SA Manufacture horlogère suisse

## Emile Charrotton

SAH

## Pascal Dubois

Dubois Dépraz SA

## Jacques G. Duchêne

Rolex SA (vice-président FH)

## François Durafourg

Pierhor SA

## Christian Feuvrier

Nivarox-FAR SA

## Christian Francesconi

ArteCad SA

## Jean-Paul Girardin

Breitling Montres SA

## David Guenin

Gimmel Rouages SA

## Jean L. Guillod

Guillod-Gunther SA

## Jean Hirt

Estoppey-Addor SA

## Albert Kaufmann

Richemont International SA

## Marc Küffer

Roventa-Hennex SA

## Aldo Magada

Zenith International SA

## Alain Marietta

Metalem SA

## Jacques Mata

Luxury Timepieces International SA

## Franck Mathieu

Bulgari Horlogerie SA

## Pierre-André Meylan

Piguet Frères & Cie SA

## Pierre-Jean Meyrat

Rubattel & Weyermann SA

## Jean-Jacques Némitz

Universo SA

## Corine Neuenschwander

Neuenschwander SA

## Marianne Pandiscia

Multitime Quartz SA

## Hannes Pantli

IWC Schaffhausen  
Branch of Richemont International SA

## Jean-Daniel Pasche

Président FH

## Flavio Pellegrini

MGI Luxury Group SA

## Hanspeter Rentsch

The Swatch Group SA  
(vice-président FH)

## Daniel Rochat

Patek Philippe SA

## Philippe Rossier

Simon et Membrez SA

## Manuela Surdez

Goldec SA

## François Thiébaud

Tissot SA

## Claude Vuillemez

Richemont International SA

## Roger Wermeille

Le Castel Pendulerie Neuchâteloise

## Vladimiro Zennaro

Bergeon & Cie SA



# Le Conseil

Composé de vingt membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale, le Conseil, qui se réunit en principe quatre fois par an, a les principales attributions suivantes: il définit la politique de l'association et veille à son application; il statue sur l'admission des membres; il donne son préavis sur les questions à soumettre à l'Assemblée générale et exécute les décisions de cette dernière; il élit le Bureau et désigne le ou les vice-présidents; il nomme les chefs de division et les membres des commissions;

il assure d'une manière générale le lien permanent entre les membres de l'association, les autorités et les tiers; il approuve les conventions conclues entre l'association et ses membres ou des tiers; etc

Au 31 décembre 2014, le Conseil était composé des membres suivants:

**Raynald Aeschlimann**  
Omega SA

**Marco Avenati**  
Manufacture des Montres Rolex SA

**Alexander Bennouna**  
Victorinox Swiss Army Watch SA

**Denis Bolzli**  
Aéro Watch SA

**Pierre-André Bühler**  
ETA SA Manufacture horlogère suisse

**Jacques G. Duchêne**  
Rolex SA

**Christian Feuvrier**  
Nivarox-FAR SA

**Jean-Paul Girardin**  
Breitling Montres SA

**Jean Hirt**  
Estoppey-Addor SA

**Albert Kaufmann**  
Richemont International SA

**Marc Küffer**  
Roventa-Henex SA

**Alain Marietta**  
Metalem SA

**Hannes Pantli**  
IWC Schaffhausen Branch of Richemont International SA

**Pascal Queloz**  
Oréade SA Manufacture de boîtes

**Hanspeter Rentsch**  
The Swatch Group SA

**Daniel Rochat**  
Patek Philippe SA

**Philippe Rossier**  
Simon et Membrez SA

**Peter Steiger**  
The Swatch Group SA

**Claude Vuillemez**  
Richemont International SA

# Le Bureau et les Commissions

Composé du président, des deux vice-présidents et de deux membres, le Bureau examine les affaires qui lui sont déléguées par le Conseil et exceptionnellement les questions présentant un caractère d'urgence.

A fin 2014, sa composition était la suivante:

**Jean-Daniel Pasche**

FH

**Hanspeter Rentsch**

The Swatch Group SA

**Alain Marietta**

Metalem SA

**Jacques G. Duchêne**

Rolex SA

**Jean-Paul Girardin**

Breitling Montres SA

Le président de la commission financière, Pierre Huguenin, est régulièrement invité aux séances du Bureau.

La FH compte par ailleurs six Commissions permanentes chargées d'examiner les questions d'intérêt général confiées à l'association.

Les commissions et leurs présidents:

**Commission économique**

Thierry Kenel

**Commission financière**

Pierre Huguenin

**Commission veille législative**

Olivier Blanc

**Commission juridique**

Jean-Daniel Pasche

**Comité NIHS**

Jean-Pierre Curchod

**Groupement anticontrefaçon**

Jean-Daniel Pasche



# Les Divisions et les Services

Au 31 décembre 2014, la FH comptait 32 personnes à temps complet à Bienne (31 en 2013). Son organigramme est le suivant:



# Le réseau des partenaires

Aussi efficace que soit son personnel, la FH ne serait rien dans le monde globalisé qui est le nôtre sans un solide réseau de partenaires, qui se recrutent aussi bien dans la branche qu'à l'extérieur sur les cinq continents. La liste suivante donne un aperçu de ce réseau.

## Associations horlogères

- ♦ All India Federation of Horological Industries
- ♦ American Watch Association
- ♦ Association des fabricants de décolletages et de taillages (AFDT)
- ♦ Association des fabricants suisses d'aiguilles de montres
- ♦ Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique (APHM)
- ♦ Association patronale des industries de l'Arc-horloger apiah
- ♦ Association pour l'assurance qualité des fabricants de bracelets cuir (AQC)
- ♦ Association suisse pour la recherche horlogère (ASRH)
- ♦ Assorologi (Italie)
- ♦ BV Schmuck + Uhren (Allemagne)
- ♦ Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM)
- ♦ Centredoc Centre suisse de recherche, d'analyse et de synthèse d'information
- ♦ Chambre française de l'horlogerie et des microtechniques (CFHM)
- ♦ China Horologe Association
- ♦ Comité des exposants suisses à Baselworld
- ♦ Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)
- ♦ Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)
- ♦ Fédération de l'horlogerie (France)
- ♦ Fédération romande des consommateurs (FRC)
- ♦ Fondation de la Haute Horlogerie
- ♦ Fondation Qualité Fleurier
- ♦ Fondation WOSTEP
- ♦ Groupement des fabricants d'aiguilles de montres
- ♦ Hong Kong Watch Importers' Association
- ♦ Hong Kong Watch Manufacturers Association
- ♦ Infosuisse Information horlogère et industrielle
- ♦ Japan Clock and Watch Association
- ♦ Japan Watch Importers Association
- ♦ Joyex - Asociación Española de Fabricantes y/o Exportadores de Joyería, Platería y Relojería
- ♦ Korea Watch and Clock Industry Cooperative
- ♦ Société suisse de chronométrie (SSC)
- ♦ The Federation of Hong Kong Watch Trades & Industries Ltd
- ♦ Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)
- ♦ Verband Deutschschweizerischer Uhrenfabrikanten (VDU)

## Administration fédérale

- ♦ Bureau central du contrôle des métaux précieux
- ♦ Commission des experts douaniers
- ♦ Direction générale des douanes (DGD)
- ♦ Institut fédéral de la propriété intellectuelle
- ♦ Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- ♦ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- ♦ Présence suisse
- ♦ Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)



## Chambres de commerce

---

- ♦ Alliance des chambres de commerce suisses
- ♦ Chambre arabo-suisse du commerce et de l'industrie (CASCI)
- ♦ Chambre de commerce international (CCI)
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Chine
- ♦ Chambre de commerce Suisse-Inde
- ♦ Joint Chambers of Commerce (Russia, Ukraine, Kazakhstan, Belarus, Kyrgystan, Moldova)
- ♦ Swiss-Asian Chamber of Commerce
- ♦ Swiss Business Council Abu Dhabi
- ♦ Swiss Business Council Dubai
- ♦ Swiss Chamber of Commerce in Japan

## Organisations économiques

---

- ♦ BUSINESSEUROPE
- ♦ economiesuisse
- ♦ Switzerland Global Enterprise

## Organisations techniques

---

- ♦ Centre technique de l'industrie horlogère française (CETEHOR)
- ♦ Ecole d'ingénieurs ARC
- ♦ International Electrical Committee (IEC)
- ♦ Tokyo Watch Technicum, Japon

## Organisations douanières et policières

---

- ♦ Agenzia delle Dogane, Roma
- ♦ Commandement général de la Guardia Civil (Espagne)
- ♦ Commandement général de la Guardia di Finanza (Italie)
- ♦ Direction générale des douanes et Droits indirects de la République française
- ♦ Europol
- ♦ Federal Bureau of Investigation (FBI)
- ♦ Interpol
- ♦ Organisation mondiale des douanes
- ♦ Police cantonale de Neuchâtel
- ♦ Police cantonale du Jura
- ♦ U.S. Customs and Border Protection

## Organisations liées à la normalisation

---

- ♦ Association française de normalisation (AFNOR)
- ♦ Association suisse de normalisation (SNV)
- ♦ British Standards Institution (BSI)
- ♦ Bureau of Indian Standards (BIS)
- ♦ Comité européen de normalisation (CEN)
- ♦ Deutsches Institut für Normung (DIN)
- ♦ Federal Agency on Technical Regulating and Metrology (GOST R)
- ♦ International Organization for Standardization (ISO)
- ♦ Japanese Industrial Standards Committee (JISC)
- ♦ Korean Agency for Technology and Standards (KATS)
- ♦ Standardization Administration of China (SAC)

## Organisations luttant contre les contrefaçons

---

- ♦ Anti-Counterfeiting Group (ACG)
- ♦ Brandowners Protection Group (Gulf Cooperation Council)
- ♦ Institut de police scientifique, Lausanne
- ♦ Istituto di Centromarca per la lotta alla contraffazione (Indicam)
- ♦ The Anti-Counterfeiting Network (REACT)
- ♦ Union des fabricants

## Organisations juridiques

---

- ♦ Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)
- ♦ Association suisse du droit de la concurrence
- ♦ Association suisse du droit européen
- ♦ Commission européenne, DG Environnement
- ♦ International Trademark Association (INTA)
- ♦ Ligue internationale du droit de la concurrence
- ♦ Organisation for an International Geographical Indications Network (Origin)





Fédération de l'industrie horlogère suisse FH  
Verband der Schweizerischen Uhrenindustrie FH  
Federation of the Swiss Watch Industry FH

Rue d'Argent 6  
2502 Biel/Bienne  
Switzerland

Tél. +41 (0)32 328 08 28  
Fax +41 (0)32 328 08 80  
info@fhs.ch / www.fhs.ch